

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 15 avril 1999, à 19 h 30
Best Western Hôtel Jacques-Cartier
Salle Champlain
131, rue Laurier
Hull

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------|-----|
| SÉANCE DU 15 AVRIL 1999..... | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT..... | 1 |
| LE PRÉSIDENT:..... | 1 |
| | |
| PRÉSENTATION PAR LE MAPAQ | 2 |
| | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS: | |
| LOUISE LEFEBVRE | 36 |
| | |
| REPRISE DE LA SÉANCE..... | 54 |
| | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS: | |
| NOHA FOUAD | 54 |
| PIERRE CALVÉ..... | 72 |
| CLAUDE BEAUDOIN..... | 83 |
| JACQUES DEMERS | 95 |
| MICHEL CÔTÉ-LEMARQUAND | 103 |

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir à vous, mesdames et messieurs! Nous sommes à notre troisième rencontre à Hull pour permettre d'approfondir les questions régionales, celles de la région de l'Outaouais. En commençant la soirée, je vais m'attarder à une question qui a été soulevée hier.

10 Quand on fait la tournée comme ça, à la fois on reçoit les questions au fur et à mesure, mais en même temps, quand il apparaît qu'on doit aller plus loin dans un bloc de questions, on essaie de cerner pendant un certain temps une question pour l'approfondir davantage.

15 Par exemple, on a étudié un peu plus longuement la question des mines à Rouyn. On a étudié d'une manière plus approfondie la question de la pollution agricole en Montérégie. Alors, hier, la question qui a été soulevée, c'est celle des piscicultures. Il y a, au Québec, dit-on - et là, je ne porte pas de jugement - abondance d'eau, il y a de l'eau de surface, il y a de l'eau souterraine, il y a des pratiques d'usage de l'eau qui sont bien connues dans les secteurs municipal, comme dans le secteur industriel, comme dans le secteur agricole.

20 Un intervenant, hier soir, monsieur Bendwell, est venu poser une question qui est en émergence dans notre milieu, à savoir la pratique de piscicultures, qui sont donc de nouvelles pratiques d'élevage du poisson sous un angle commercial, et qui fait, et qui devient une industrie dont la consommation d'eau semble importante à l'unité, tant du côté de l'eau de surface que du côté de l'eau souterraine et, hier, monsieur Bendwell a posé un certain nombre de questions, à savoir si le MAPAQ avait un projet de développement important de pisciculture.

30 Dans le portrait de la région de l'Outaouais, on dit que l'Outaouais est une bonne région pour développer les piscicultures. Alors, monsieur Bendwell demandait s'il y avait là un programme et potentiellement des subventions. Et il a évoqué un certain nombre d'arguments, y compris le droit de produire, la compétitivité à l'égard d'autres marchés potentiels, notamment l'Ontario, et la possibilité donc de développer des piscicultures importantes.

35 Alors j'ai demandé aujourd'hui de faire venir les experts du ministère de l'Agriculture et il y a déjà les experts du ministère de l'Environnement. On a déjà une pratique de pisciculture depuis quelques années au Québec, souvent de plus petite taille et maintenant, éventuellement, de grande taille. On va essayer de voir premièrement s'il y a un programme, quels sont les problèmes qui se posent, comment la pratique se fait, quelles sont les pollutions, s'il y en a, quels sont les problèmes et quelle est la planification ou comment la réalité peut émerger, et qu'est-ce que ça pose comme défi du côté de la gestion de l'eau.

Alors donc, en commençant tout simplement par les représentants du ministère de l'Agriculture. Alors, bonsoir, messieurs! Je pense que je n'ai pas eu le temps de vous

45 présenter. On a annoncé votre arrivée. Monsieur Guy Ouellet, si je comprends bien, et monsieur Denis Lacerte, c'est bien ça? Alors, bonsoir!

Alors, la première question toute simple: est-ce qu'il y a un programme de développement de piscicultures au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec?

50 **M. DENIS LACERTE :**

55 Oui, monsieur le président, il y a un programme de développement qui se fait sur une base de subvention à l'établissement piscicole. Ça couvre tant l'évaluation du potentiel hydrique d'un site que l'implantation commerciale, et que l'expansion. Et, autre volet, ces entreprises-là sont aussi admissibles à la Société de financement agricole pour du prêt long terme sur le modèle qui est utilisé au niveau agricole.

LE PRÉSIDENT :

60 Bon! J'imagine que si vous avez un programme, vous devez avoir un dépliant ou un document qui explique ce programme-là, j'imagine?

M. DENIS LACERTE :

65 Oui, tout à fait, sauf que ce programme-là est un programme qui a été mis en vigueur il y a deux ans et qui a remplacé une foule de programmes. C'est donc un programme qu'on appelle de développement des pêches et de l'aquiculture commerciale, qui s'adresse tant au niveau de la capture que de la transformation au niveau aquicole et de la commercialisation. Donc, c'est un programme qui est très général et qui est basé sur une participation en fonction 70 du risque financier encouru par les promoteurs. Donc, la participation du Ministère est fonction du risque encouru.

LE PRÉSIDENT :

75 Est-ce que vous pouvez nous donner un ordre de grandeur, par exemple, de la contribution du ministère de l'Agriculture?

M. DENIS LACERTE :

80 Oui, tout à fait. La subvention maximale de tout projet est de 400 000 \$. Elle peut couvrir, dans le cas de projets expérimentaux, 60 % de contribution directe. Ça inclut, bien évidemment, les biens généraux en immobilisation. Il y a certaines restrictions, bien évidemment, sans entrer dans tous les détails, et permet aussi un cumul de 90 % avec d'autres partenaires et la mise de fonds minimale demandée au promoteur est de 10 %. Mentionnons 85 que les projets expérimentaux sont là pour vérifier une faisabilité biotechnique.

90 La deuxième partie du programme s'applique aux projets pilotes, qui vise principalement à obtenir de l'information d'aspect davantage économique et financier. Cette subvention-là couvre 50 % du coût du projet. On augmente la part du promoteur à 25 % et on permet un cumul d'aide gouvernementale à 75 %.

95 Et le dernier volet, celui qui est le plus couramment utilisé, est le volet de l'implantation commerciale, qui couvre 35 % des coûts du projet jugé admissible. En contrepartie, le promoteur doit aussi introduire 35 % dans le projet de participation minimale et la structure de financement est complétée avec des prêts généralement pour l'autre 30 %. Donc, ça couvre les trois volets d'intervention financière du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

100 D'accord. Est-ce qu'on a une idée -- là, le programme est en cours depuis deux ans. Donc, vous me déposez, s'il vous plaît, le document de référence qui définit ce...

M. DENIS LACERTE :

105 Oui, tout à fait. Je peux vous déposer le programme.

LE PRÉSIDENT :

110 J'imagine que c'est public de toute manière.

M. DENIS LACERTE :

115 Oui. Et je peux même vous déposer aussi les rapports annuels qui font état aussi de l'allocation des sommes en fonction des secteurs d'intervention du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

Bon! Les projets expérimentaux, il y en a combien actuellement?

M. DENIS LACERTE :

120 Les projets expérimentaux, à l'heure actuelle, il y en a un, mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'en pisciculture, l'expérimentation relève d'une société qui est la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale...

LE PRÉSIDENT :

Bon, expliquez-moi ça.

130 **M. DENIS LACERTE :**

... et c'est eux qui gèrent une enveloppe qui est confiée par la direction de la recherche chez nous, qui s'appelle Direction de l'évaluation et des technologies, qui supporte des projets expérimentaux, davantage des projets de recherche. À l'heure actuelle, il y a trois ou quatre projet qui couvrent le volet environnemental et il y a certains autres projets qui visent à valider davantage les espèces dites moins communes à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT :

140 Mais c'est quoi un projet de recherche en aquiculture?

M. DENIS LACERTE :

145 Ça peut être une nouvelle espèce où on manque de données au niveau de la faisabilité technique. On se comprend bien? Ce n'est pas au niveau économique. Et c'est aussi pour l'expérimentation de nouvelles technologies, mais toujours pour évaluer une faisabilité biotechnique.

LE PRÉSIDENT :

150 Mais ces expériences-là sont faites en milieu réel, sont faites...

M. DENIS LACERTE :

155 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

160 Ce n'est pas des expériences de laboratoire?

M. DENIS LACERTE :

165 Non, tout à fait. Les expérimentations sont faites soit par des pisciculteurs, soit par des professeurs ou des chercheurs universitaires.

LE PRÉSIDENT :

Donc il y aurait six projets actuellement, vous m'avez dit?

170 M. DENIS LACERTE :

Non. Au niveau environnemental, il y en a trois.

LE PRÉSIDENT :

175 Trois.

M. DENIS LACERTE :

180 Trois, à l'heure actuelle. Et quelques autres. Je pourrais vous déposer aussi, si vous voulez, le bilan des activités de la Société de recherche et de développement en aquiculture continentale.

LE PRÉSIDENT :

185 Cette Société de recherche et de développement en aquiculture continentale, ça, c'est un organisme public ou c'est un organisme --

M. DENIS LACERTE :

190 C'est un organisme sans but lucratif sur lequel siègent des représentants du Ministère, des représentants universitaires, des représentants de l'industrie et du milieu collégial d'enseignement.

195 LE PRÉSIDENT :

Il doit bien y avoir quelques aquiculteurs aussi, j'imagine?

M. DENIS LACERTE :

200 Oui, oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

205 Les projets pilotes, il y en a combien?

210 **M. DENIS LACERTE :**

Des projets pilotes à l'heure actuelle, il y en a environ cinq. Mais je ne vous parle pas de la région ici nécessairement.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, on parle de l'ensemble du Québec, oui.

220 **M. DENIS LACERTE :**

Effectivement, il y en a deux qui se déroulent actuellement sur l'élevage de perchaude, il y en a deux qui se déroulent sur l'élevage de doré et un autre qui vise à évaluer une technologie de filtration. L'impact aussi sur les paramètres économiques d'une entreprise.

225 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et les projets d'implantation, il y en a combien?

230 **M. DENIS LACERTE :**

Des projets d'implantation, à l'heure actuelle, il n'y en a pas beaucoup. On est davantage en suivi sur des projets. Il faut comprendre que le domaine piscicole, la dernière année est un petit peu au niveau de la réglementation, est en transition, et que dans ce contexte-là, le développement a été ralenti un petit peu au niveau des projets. Sauf que, bon an mal an, on a environ une quinzaine de dossiers actifs concernant des aides financières qui se poursuivent au Ministère.

235 **LE PRÉSIDENT :**

L'enveloppe globale de votre programme, l'enveloppe budgétaire globale de votre programme, c'est combien?

240 **M. DENIS LACERTE :**

Parlez-vous provincial?

245 **LE PRÉSIDENT :**

Au plan provincial.

M. DENIS LACERTE :

250 Au plan provincial, au niveau du budget du développement des pêches et de l'aquiculture commerciale, de mémoire, c'est de 2,9 millions \$.

LE PRÉSIDENT :

255 2,9 millions \$. Est-ce que c'est planifié ensuite selon des régions, ça?

M. DENIS LACERTE :

260 Effectivement, c'est réparti selon des régions, entre quatre directions régionales, dont la Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures qui couvre le territoire ici.

LE PRÉSIDENT :

265 Parce que vos régions ont d'autres noms, évidemment, et d'autres...

M. DENIS LACERTE :

270 Effectivement. À la Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciale, qui est une direction régionale au Ministère, il y a quatre régions: trois davantage maritimes, soit les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie et la Côte-Nord; et il y a la Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures qui couvre le reste du territoire.

LE PRÉSIDENT :

275 Le reste du territoire. Et pour le reste du territoire, y compris Hull, le budget de cette section-là, c'est combien, cette région-là?

M. DENIS LACERTE :

280 En budget de transfert, environ 1 million \$/année.

LE PRÉSIDENT :

285 Environ 1 million \$. D'accord. Êtes-vous capable de m'expliquer, pour qu'on comprenne bien, comment ça fonctionne une pisciculture? Êtes-vous capable de me décrire ça un petit peu? On se doute que ça doit éléver des poissons, mais les technologies nouvelles, on parle de pisciculture de production de 100 tonnes par année. Pouvez-vous m'expliquer la technologie que ça représente et l'instrumentation que ça nécessite?

290 **M. DENIS LACERTE :**

Vous rentrez réellement dans le domaine d'expertise de monsieur Ouellet.

295 **M. GUY OUELLET :**

Je vais essayer d'être bref parce que ça peut être assez long de tout expliquer ça.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

305 **M. GUY OUELLET :**

En gros, au niveau de la pisciculture des salmonidés au Québec, on a deux grandes espèces qui est la truite arc-en-ciel, qui est à peu près complètement destinée au marché de la consommation humaine, donc de la table, et l'omble de fontaine, la truite mouchetée, qui est à peu près complètement destinée au marché de l'ensemencement pour les ZEC, les pourvoiries, les étangs de pêche, tout ça.

310 Ça fait un changement parce que ça fait un changement au niveau de la quantité d'eau utilisée au niveau de la rotation des stocks, parce qu'au niveau de l'ensemencement, la demande au niveau du marché est à peu près complètement centrée sur les mois de mai, juin. Toutes les ventes au niveau de la pisciculture se font au niveau des mois de mai, juin, début juillet. Un petit peu à l'automne, mais c'est concentré là. Tandis qu'au niveau de la truite arc-en-ciel, pour la table, les ventes sont constantes toute l'année.

320 Donc au niveau de la rotation des stocks, au niveau de l'omble de fontaine, on peut rentrer en général -- on a un arrivage d'oeufs, disons, qui se fait à l'automne et puis, bon, on fait pousser... Là, ce qui arrive, c'est que c'est tout le cycle de vie du poisson. On commence dans des petits bassins avec des petits poissons, on les nourrit tout le temps. Les poissons, au fur et à mesure qu'ils grossissent, on les met dans des bassins plus gros, dans des bassins plus gros, dans des bassins plus gros pour arriver à la fin, bon, c'est des bassins assez gros.

325 Au niveau de la truite arc-en-ciel, bon, le gros du marché, c'est de la truite qui pèse entre 100 et 200 grammes. Au niveau de la truite mouchetée là, je pense que je me suis trompé d'espèce. Donc on a une demande en eau qui est beaucoup moindre, mettons, en hiver et qui devient de plus en plus importante plus on arrive vers le printemps, parce que là le stock devient de plus en plus important. On vend tout le poisson et à partir du mois de juillet, bien, on a une demande en eau, le gros de l'inventaire de la pisciculture est sorti.

330 Au niveau de la truite arc-en-ciel, c'est complètement différent. Les oeufs, on a réussi à décaler la reproduction pour ce poisson-là. Donc on a des arrivages d'oeufs, on peut faire trois

ou quatre arrivages d'oeufs dans l'année. Et c'est un peu le même système. On part avec des petits bassins, on va tout le temps vers des plus gros bassins, sauf que dans ce cas-là, on ne produit pas du poisson de 100 à 200 grammes, on produit plutôt du poisson autour de 1 kilo. Le marché demande surtout du poisson en filet, ça fait que c'est du poisson de 1 kilo. Et là, l'inventaire dans l'établissement, dans la station piscicole est à peu près constant toute l'année. Donc, la demande en eau est à peu près constante sur toute l'année, dans ce cas-là.

Évidemment, dépendant, parce que si on va un petit peu du côté technique, au niveau de l'utilisation de l'eau, il n'y a pas un établissement piscicole au Québec qui est construit de la même façon. L'utilisation de l'eau est à peu près la même façon. C'est qu'en général, les petits poissons étant plus sensibles, donc l'eau neuve rentre dans les bassins pour les petits poissons et ensuite est réutilisée pour les poissons plus gros, puis ensuite pour les poissons plus gros, tout ça. Ça fait que la même eau souvent est utilisée trois, quatre, cinq, six fois. Il y a des questions physico-chimiques au niveau de l'eau, mais la même eau est réutilisée plusieurs fois.

Ce que je voulais finir, aussi, c'est que selon les établissements, il y a des établissements qui vont être à 100 % d'utilisation en eau souterraine, il y en a d'autres qui vont être à 100 % d'utilisation en eau de surface, c'est-à-dire en eau de rivière, et il y a d'autres établissements qui sont entre les deux, disons, qui vont utiliser moitié eau de surface, moitié eau souterraine.

Puis, là, je peux peut-être faire un parallèle avec le programme de développement, le programme d'aide dont Denis vient de parler. Nous, au Ministère, on privilégie l'utilisation d'eau souterraine en bonne partie, pour la raison que l'eau souterraine, la température de l'eau est beaucoup plus stable dans l'année, ce qui fait que pour produire du poisson, la croissance du poisson... il faut dire que le poisson, ce n'est pas comme nous autres, c'est des poissons que leur métabolisme ralentit. Plus l'eau est froide, plus leur métabolisme ralentit, moins ils mangent, donc moins ils grossissent vite, tout ça.

Donc, l'utilisation d'eau souterraine permet d'avoir une croissance beaucoup plus égale dans l'année. Et au niveau de la truite de table, que je vous disais tantôt, qu'on vend de façon égale pendant les douze mois de l'année, c'est assez important. Donc, nous autres, au niveau du programme d'aide, on demande que 60 % du débit d'eau provienne d'eau souterraine. Qu'au moins un minimum de 60 % provienne d'eau souterraine.

Les débits minimums aussi qu'on demande au niveau du programme d'aide, c'est dans le cas d'une station piscicole qui fait une production à la table ou une production à la table et à l'ensemencement doit avoir au moins un débit de 300 mètres cubes/heure prouvé, c'est-à-dire que le potentiel hydrique doit avoir été prouvé de pouvoir fournir au moins 300 mètres cubes/heure. Et pour un établissement sur l'ensemencement seulement, de 150 mètres cubes/heure.

375 Je peux peut-être finir au niveau du programme d'aide toujours. Lorsqu'on intervient au niveau d'une station piscicole, la première étape, c'est l'étape de la détermination du potentiel hydrique du site. Ça, c'est vraiment une étape «go no go» comme on dit en bon français...

LE PRÉSIDENT :

380 Oui, c'est sine qua non.

M. GUY OUELLET :

385 ... c'est-à-dire que si le site n'a pas le potentiel, le projet arrête là automatiquement. Puis ça, l'étude hydrogéologique doit être faite par un hydrogéologue certifié, disons, un professionnel, et ça comprend une étude hydrogéologique avec des essais de pompage sur 72 heures, recherches. Bon, selon les sites, c'est l'hydrogéologue qui décide finalement c'est quoi qu'il doit faire. Selon le site, il peut y avoir des essais sismiques, bon, il y a différentes méthodes, mais il y a toujours un essai de pompage de 72 heures, avec vérification du cône de rabattement, vérification de la qualité d'eau pour voir si la qualité d'eau est propice pour l'élevage des salmonidés.

LE PRÉSIDENT :

395 Cette étude-là est faite par qui?

M. GUY OUELLET :

400 Par des hydrogéologues privés. C'est des consultants privés.

LE PRÉSIDENT :

405 Sous votre direction ou sous la direction du promoteur?

M. GUY OUELLET :

410 Comment je vous dirais ça. Disons c'est le projet du promoteur. Évidemment, nous, on aide le promoteur à voir à... Comment je vous dirais ça. C'est le projet du promoteur, donc c'est le promoteur qui passe contrat avec l'hydrogéologue. Évidemment, nous, on dit au promoteur: «Tu dois retrouver tel, tel, tel item dans ton étude hydrogéologique.» On intervient à peu près - moi, je suis du côté du service d'aide technique - donc on intervient à peu près à tous les niveaux.

415 Même quand les tests de pompage ont lieu, on y va, nous autres, physiquement, sur le terrain prendre nos échantillons d'eau, on vérifie comment c'est fait et, évidemment, après on

regarde la teneur de l'étude hydrogéologique. Si ce n'est pas satisfaisant, on retourne ça à l'hydrogéologue, on dit: «Bon, bien, là, retravaille ça comme il faut.» C'est des cas qui sont déjà arrivés.

420

LE PRÉSIDENT :

Et quand le type ne trouve pas l'eau, est-ce que vous payez au promoteur les déboursés de ses recherches hydrogéologiques?

425

M. GUY OUELLET :

Pour l'étude hydrogéologique, oui, mais le projet arrête là.

430

LE PRÉSIDENT :

Le projet arrête là, à ce moment-là.

M. GUY OUELLET :

435

Exact, c'est ça. Le projet ne va pas plus loin.

LE PRÉSIDENT :

440

Petite curiosité. Pour une pisciculture de 100 tonnes par année, pour la table, pour la truite arc-en-ciel, ça demande combien de truites? On n'a pas idée?

M. GUY OUELLET :

445

Non, mais c'est parce que...

LE PRÉSIDENT :

450

Non, non, mais j'imagine parce qu'il faut qu'elles aillent en transit, donc il faut qu'il y en ait qui soit terminé, puis d'autres qui...

M. GUY OUELLET :

455

Oui, c'est ça. Ce qui arrive, c'est que ça varie selon le type d'établissement, selon le type d'approvisionnement en eau. S'il y a un approvisionnement en eau souterraine uniquement, que sa température est très, très constante, il peut faire des entrées très très régulières dans l'entreprise, là, dans ce cas-là, je vous dirais que pour une production annuelle de 100 tonnes,

il va avoir ponctuellement, mettons aujourd'hui, demain, tout ça, à peu près 50 tonnes en inventaire. 50 tonnes. Là-dessus, c'est du poisson qui va être réparti de 1 gramme à 1 kilo.

460

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

465

M. GUY OUELLET :

470

Plus il va y avoir une proportion forte en eau de surface, plus il va y avoir un pic. Par exemple, s'il y a une utilisation de 60 % mettons en eau de surface, il va y avoir un pic à un moment dans l'année, qu'il va avoir quelque chose comme 70 tonnes d'inventaire et un creux dans l'année, à un moment donné, il va avoir autour de 35 tonnes, 40 tonnes d'inventaire, quelque chose de même.

LE PRÉSIDENT :

475

Mais c'est parce que ce que j'essayais de faire, c'est le transit suivant. Une vache, c'est une unité animale. Ça prend cinq cochons pour faire une unité animale. Ça prend combien de truites pour faire une unité animale?

480

Je vous avouerai, je ne serai pas capable de répondre à cette question-là, parce que l'unité animale correspond à de quoi de très précis. Là, c'est vraiment plus au niveau agricole. Je pense qu'il y a déjà eu un lien qui a été fait avec les poissons, mais je serais fort embêté pour vous répondre. Il faudrait que je vérifie ça avec les agronomes au Ministère.

485

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

490

Pour les poissons, ce n'est pas une question de truite, c'est une question de twitt!

LE PRÉSIDENT :

495

Bon! On commence à avoir un certain ordre de grandeur. Votre portrait idéal, le monsieur a demandé: «Est-ce qu'on cherche à s'en aller...», donc il parlait vraiment dans l'alimentation, parce que la dimension ensemencement, je ne l'avais pas soupçonnée, mais pour l'alimentation, est-ce qu'on cherche à atteindre l'autosuffisance alimentaire en consommation de poisson de production industrielle?

M. DENIS LACERTE :

500 Dans les faits, ce qu'il faut comprendre, c'est que le marché de l'ensemencement a été répondu et c'est un marché qu'on occupe depuis très longtemps. Par contre, au niveau de la truite de table...

LE PRÉSIDENT :

505 Le marché de l'ensemencement, ça représente combien de piscicultures à peu près?

M. DENIS LACERTE :

510 Au niveau provincial?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. DENIS LACERTE :

515 85 % peut-être des piscicultures qu'on a sont actives dans la truite d'ensemencement.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Oui? Et vous en avez combien au total, pour faire la règle de 3?

M. DENIS LACERTE :

525 Entre 190 et 200.

LE PRÉSIDENT :

530 Au total.

M. DENIS LACERTE :

535 130 qui produisent réellement des volumes.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et au plan du marché industriel, actuellement, ça représente à peu près 15 %. Donc, il y a à peu près 30 piscicultures actives actuellement, plan commercial?

540 **M. DENIS LACERTE :**

545 C'est un secteur qu'on occupe de façon plus récente, oui. Le marché québécois est estimé à 3 500 tonnes métriques environ, en termes de consommation sur le marché intérieur.
550 À l'heure actuelle, on produit environ 1 200, 1 250 tonnes métriques. On comble donc le marché à 30 quelque %. Et il est clair que pour nous, et autant pour tous les partenaires, parce qu'il y a une table filière là-dedans, il y a un réseau pêche et aquiculture Québec, etc., on s'est tous fixé d'augmenter de façon assez appréciable la contribution québécoise de truite de table à la consommation québécoise. On parlait d'une augmentation, d'ici cinq ans, d'environ 1 500 tonnes métriques.

LE PRÉSIDENT :

555 Donc à peu près, si on parle de pisciculture, d'aquiculture de 250 tonnes, donc vous vissez à peu près six nouvelles installations à plus ou moins brève échéance.

M. DENIS LACERTE :

560 Si on prenait un barème de 250 tonnes, oui, sauf que c'est très variable.

LE PRÉSIDENT :

C'est très variable. La variabilité dépend des conditions géographiques, j'imagine?

565 **M. DENIS LACERTE :**

570 Bien, évidemment, il y a des conditions qui sont reliées au site, il y a des conditions financières qu'il faut comprendre aussi, parce qu'il y a une somme importante en immobilisation à investir en fonction du tonnage qu'on veut produire, et il y a d'autres considérations aussi, la mise en marché. Il y a un paquet de choses, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

575 L'investissement de base - je ne parle pas de l'investissement de l'aquiculteur - mais supposons, on part d'un projet sur devis, prenons-la à 100 tonnes par année, pour avoir un ordre de grandeur, ça représente combien l'investissement d'ensemble de ça?

M. DENIS LACERTE :

580 10 541 \$ la tonne.

LE PRÉSIDENT :

585 Est-ce que vous avez les cennes?

M. DENIS LACERTE :

590 Il y a une étude de standard économique qui a été réalisée, c'est pour ça qu'on peut vous répondre très précisément. Et la pisciculture de 100 tonnes faisait partie de ces scénarios-là. Donc on parle d'environ 10 500 \$ la tonne produite pour une entreprise de production de 100 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

595 Donc une 100 tonnes, ça veut dire 1 050 000 \$.

M. DENIS LACERTE :

600 Exactement. Il y a des économies d'échelle qui viennent avec la taille et il y a des économies d'échelle qui viennent avec des tailles plus petites.

LE PRÉSIDENT :

605 Bon!

M. DENIS LACERTE :

610 Donc, ce ratio-là change en fonction de la taille de l'entreprise.

LE PRÉSIDENT :

615 D'accord. Est-ce que vous avez des études, sur deux choses au plan écologique, de la modification qui est apportée à l'eau entre son entrée dans la pisciculture et sa sortie? Là, vous m'avez expliqué que la même eau sert plusieurs fois, alors j'imagine que vos bassins doivent être en gradation.

620 Mais est-ce que vous avez une idée de la modification qui est apportée à l'eau au moment où elle sort? Puis, deuxièmement, êtes-vous capable de donner de l'information sur la pollution de l'eau, c'est-à-dire la transformation de l'eau en teneur alimentaire, en phosphore ou en je ne sais pas quoi? Puis la troisième question qui va venir au plan de l'alimentation, est-ce que ces truites-là sont traitées comme des poulets ou des porcs, avec certains intrants nutritifs et médicamenteux? Voilà.

M. GUY OUELLET :

Si j'ai bien compris, votre première et votre deuxième question avaient l'air de se ressembler pas mal.

LE PRÉSIDENT :

630

C'est-à-dire que la première, je vise davantage la modification du régime hydrique. La deuxième, je vise la qualité de l'eau d'une manière plus particulière en termes de pollution. C'est pour ça que je vous posais la question ça en prend combien pour faire une unité animale.

635

M. GUY OUELLET :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

640

Parce que quand un cultivateur envoie son boeuf brouter sur le lac l'hiver, on se fait dénoncer ça. Alors, donc, y a-t-il un intrant dans les eaux là-dessus, ou y a-t-il des systèmes de traitement des eaux avant qu'elles sortent? Et, troisièmement, les intrants alimentaires, évidemment au niveau de la santé humaine, bien sûr.

645

M. GUY OUELLET :

650

Bon, sur le premier point, si je vous comprends bien, la modification au niveau du régime hydrique, si je comprends bien la question, il faut dire que si on prend un établissement qui est en eau souterraine, le but de l'étude hydrogéologique est justement pour ça. C'est que si on met 1 million \$ d'investissement sur une pisciculture de 100 tonnes, on veut qu'elle puisse durer longtemps. Donc l'étude hydrogéologique est justement là. C'est que c'est évident quand on se met à pomper, il va y avoir un rabattement de la nappe, mais l'étude hydrogéologique est justement pour voir jusqu'où que la nappe va se rabattre et où elle va se stabiliser.

655

Et, après ça, on utilise une nappe qui est stable, finalement. Donc, il y a une modification au départ qui est évidente, mais après ça, la nappe est stable et ne bouge pas. Et, selon ma connaissance, dans toutes les études hydrogéologiques qu'on a financées, il n'y a pas eu de problème par la suite que la pisciculture a manqué d'eau. Autrement dit, c'est que la nappe s'est vraiment stabilisée et il n'y a plus eu de modification de régime après.

660

Ça, ce n'est pas moi, c'est un de mes collègues qui suit plus ce côté-là, mais je sais qu'on a déjà regardé le recouvrement de la nappe après l'arrêt d'opération d'un établissement et c'est très rapide. Je ne veux pas me risquer à dire un ordre de grandeur, il faudrait que je vérifie, mais le rétablissement de la nappe souterraine était rapide dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT :

670 Quand vous faites vos essais de pompage, est-ce que vous vérifiez auprès des puits voisins, est-ce que vous avez un périmètre, est-ce que vous avertissez les voisins sur la modification?

M. GUY OUELLET :

675 C'est le travail de l'hydrogéologue, puis je vous dirais que c'est arrivé, à ma connaissance, dans trois cas où, disons, les puits voisins n'étaient pas assez profonds, donc quand on a baissé la nappe, bon, ces puits-là se sont trouvés asséchés. Il y a eu des ententes avec le pisciculteur, avec le promoteur de la pisciculture qui a fait creuser ces puits-là, finalement les descendre plus profond, puis le problème a été réglé. Il n'y a pas eu de problème
680 autre que ça. Et, à ma connaissance, il y a eu trois cas comme ça.

LE PRÉSIDENT :

685 Et vous n'avez pas eu de conflits sociaux, vous n'avez pas eu de...

M. GUY OUELLET :

690 Non, non. Dans les trois cas, ça se réglait à l'amiable entre les gens touchés et le promoteur. C'était vraiment un problème ponctuel qui ne durait pas longtemps. Il s'agissait d'approfondir. L'hydrogéologue était sur le site. En tout cas, moi, les cas que je connais, c'est des choses qui sont arrivées pendant les essais de pompage, puis l'essai de pompage est justement là pour ça, et l'hydrogéologue est là pour ça aussi. Il vérifie le périmètre.

695 D'ailleurs, je sais qu'au niveau des tests de pompage pour l'utilisation des eaux potables, pour l'eau potable, le ministère de l'Environnement a des normes - je ne sais pas si on peut dire une norme ou une directive - d'utilisation là-dessus qui est le périmètre, c'est 1 kilomètre, tout ça, puis en général c'est les mêmes hydrogéologues qui font les tests, ça fait qu'ils font le même genre de vérification, finalement. Est-ce que ça répond?

700 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la première question, ça répond, oui.

705 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sur la qualité des eaux, est-ce qu'on peut dire que c'est une industrie qui porte préjudice à la qualité des eaux?

M. GUY OUELLET :

710

Là-dessus, sur la qualité des eaux, nous autres, le Ministère, on a réalisé une étude de caractérisation des effluents, qu'on a réalisée en 96-97. À ma connaissance, cette étude-là a été déposée à la Commission, suite à la première réunion qu'il y a eue à Montréal où il y avait des gens du Ministère. C'est moi qui avais fait l'étude, ils sont venus me la demander dans mon bureau, puis je crois qu'elle a dû être déposée à la Commission.

715

LE PRÉSIDENT :

720

Est-ce qu'on l'a eue?

M. GUY OUELLET :

725

Ça, je ne le sais pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

730

On va vérifier, mais pouvez-vous nous commenter les principaux...

M. GUY OUELLET :

735

Moi, je l'ai donnée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

740

On va vérifier. Mais pouvez-vous nous commenter les principaux résultats?

745

M. GUY OUELLET :

En gros, ce qu'on observe là-dedans -- bon, évidemment, on a été échantillonner sur des grosses stations piscicoles. On n'a pas fait les petites, on a fait des grosses stations piscicoles. On a aussi été échantillonner dans les rivières réceptrices dans ces cas-là. Bon, on avait plusieurs paramètres qu'on analysait: DBO₅, matières en suspension, plusieurs formes d'azote, le phosphore, les coliformes. Bon, le seul paramètre qui amenait des problèmes dans le milieu, c'était le phosphore. C'est un peu ce qu'on s'attendait aussi par rapport à ce qu'on avait vu dans la littérature, ce genre d'étude-là a déjà été fait en Europe.

750

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

L'azote?

M. GUY OUELLET :

Est-ce que ça amène des problèmes au niveau des rivières? Mais je vous dirais ça dépend de la capacité du milieu récepteur. C'est toujours variable.

755

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, oui, mais j'essaie de voir le niveau. Il s'agit finalement des excréments produits et de la sédimentation de la moulée perdue, c'est bien ça qui cause ces effets-là?

760

M. GUY OUELLET :

Oui.

765

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce qu'on peut dire que concernant le phosphore, c'est à peu près du même ordre que pour les eaux usées, l'industrie piscicole?

770

M. GUY OUELLET :

Ça dépend. Les eaux usées, vous me parlez des eaux usées municipales?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

775

Oui.

M. GUY OUELLET :

780

Bon, je vous dirais là-dessus, en termes de concentration, c'est beaucoup, beaucoup plus faible que les eaux usées municipales. Au niveau des eaux usées municipales, à ma connaissance, les valeurs au niveau du phosphore total, c'est 1 mg par litre - après traitement - 1 mg par litre, .8 mg par litre, dans ces valeurs-là. La valeur moyenne, nous autres, qu'on a observée, puis ça se compare aux valeurs moyennes qui ont été mesurées aux États-Unies, en Europe, on parle plutôt de .25 mg par litre. Donc, c'est environ quatre fois plus dilué que ce qu'on retrouve dans les effluents municipaux.

785

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

790

Et puis pour l'azote?

M. GUY OUELLET :

795 Pour l'azote, je vais vous le dire. Pour l'azote, ce qu'on avait en concentration, en moyenne, on jouait... azote total, vous parlez?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui?

800 **M. GUY OUELLET :**

Azote total, on jouait autour de 2 mg par litre.

805 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça va. Est-ce que vous avez mesuré le cuivre?

810 **M. GUY OUELLET :**

Non. Non, non, non.

815 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les antibiotiques?

M. GUY OUELLET :

820 Non plus. Mais l'utilisation d'antibiotiques est relativement restreinte en pisciculture. Il n'y en a pas énormément. Les gens - comment je vous dirais ça - il y a dix ans ou quinze ans, l'utilisation d'antibiotiques en pisciculture était beaucoup plus intensive. Depuis ce temps-là, il y a beaucoup de vaccins qui se sont développés et, dans plusieurs cas, les gens préfèrent utiliser du vaccin qui coûte beaucoup moins... à long terme, c'est beaucoup plus efficace, puis ça, c'est une tendance mondiale, l'utilisation de la quantité d'antibiotiques à l'échelle mondiale a diminué. Je ne peux pas vous dire l'ordre de grandeur, mais c'est énorme la réduction au niveau de l'utilisation des antibiotiques.

825 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

830 D'accord. Est-ce que les sites aménagés sont dans des milieux ouverts ou si c'est des milieux fermés et restreints? Les sites de production piscicole?

M. GUY OUELLET :

835 Je ne comprends pas votre question. Qu'est-ce que vous entendez par «milieux ouverts» ou «milieux restreints»?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

840 Bien, est-ce que les bassins sont vraiment confinés ou si...

M. GUY OUELLET :

845 Les bassins d'élevage?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

850 Oui?

M. GUY OUELLET :

855 Oui. Oui, oui, oui. Au niveau des types de bassin, on retrouve trois grands types de bassin: soit des bassins circulaires, qui vont être faits soit en fibre de verre pour les petits bassins et en acier pour les plus gros bassins; il y a des bassins en long, rectangulaires, qui sont faits en général en béton; et il y a ce qu'on appelle des étangs de terre qui sont comme des petits lacs artificiels, mais assez restreints, pas très gros. Là, on parle vraiment au niveau d'étang d'élevage et non d'étang de pêche. Et, évidemment, tous les étangs sont fermés, les pisciculteurs ne veulent pas perdre de poisson. Ils veulent que le poisson reste dans le bassin.

860 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

865 J'aimerais, monsieur le président, revenir sur la question de quantité que vous avez abordée tout à l'heure, monsieur Ouellet. Vous avez dit que pour ce qui est de la truite de table, d'ici cinq ans, vous cherchiez à arriver au chiffre de 1 500 tonnes métriques. Dans le Portrait régional, sans qu'on spécifie s'il s'agissait d'ensemencement ou de truite de table, on mentionne qu'il y a une demande déposée au ministère de l'Environnement pour une production de 300 tonnes. Est-ce que dans chacun des cas, il peut y avoir une limite de capacité de production?

M. GUY OUELLET :

870 Sur un site que vous parlez?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

875 Dans chacun des cas.

M. GUY OUELLET :

880 Oui, oui, c'est sûr. C'est sûr. Il y a des sites sur lesquels ils vont ne pouvoir produire que 25 tonnes et il y a d'autres sites où ils vont pouvoir produire 200 tonnes, 500 tonnes, 1 000 tonnes.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

885 Bon, c'est ça. Jusqu'où on peut aller par année? C'est à l'infini, quoi?

M. GUY OUELLET :

890 Non, mais ça dépend d'une foule de choses. Quand on établit un site piscicole, il y a vraiment beaucoup de choses qui rentrent en ligne de compte. La première chose, évidemment, est la disponibilité en eau pour l'approvisionnement. Il y a la disponibilité du milieu récepteur, finalement, d'un milieu récepteur où envoyer les effluents et la capacité de support de ce milieu récepteur-là.

895 Et il y a toutes sortes d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte: la topographie du terrain. Comme je disais tantôt, l'eau est réutilisée deux, trois, quatre, cinq fois, donc ça prend un certain dénivelé, parce que l'eau n'est pas pompée d'un bassin à l'autre. Elle est pompée au premier bassin en haut, ensuite elle va en gravité dans tous les bassins. Il y a des sites qui peuvent être utilisés sur une certaine superficie parce qu'il y a un bon dénivelé, après ça ne peuvent plus être utilisés.

905 Il y a vraiment une foule de choses qui limitent la capacité d'un terrain. Et c'est ça, il y a des terrains qui ne peuvent produire que 2 tonnes, puis il y a des terrains qui pourraient produire 1 000 tonnes.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

910 C'est ça. Et, présentement, quelle est la capacité de la plus grosse que nous ayons au Québec présentement?

M. GUY OUELLET :

 325, 350 tonnes. Puis c'est sa capacité maximale sur ce site-là, oui.

915 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Quand vous écrivez dans un rapport que la région ici a un très fort potentiel, vous laissez entendre qu'une entreprise pourrait s'installer et aller au-delà du 350. Non?

920 **M. GUY OUELLET :**

Non, non.

925 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Non? Je ne sais pas, mais juste une et plusieurs.

930 **M. GUY OUELLET :**

Ça, c'est parce que j'ai entendu parler de la déclaration qui avait été faite hier. C'est que nous, le Ministère, au début des années 90, bon, quand on a relancé le nouveau programme d'aide, le programme d'aide dont Denis parlait tantôt, qui est le programme d'aide actuel qui est une suite de plusieurs programmes d'aide, bon, les efforts ont commencé au début des années 90 et, à ce moment-là, on voulait identifier quelles étaient les régions à bon potentiel de développement piscicole.

935
940 À ce moment-là, il y avait des régions qui étaient déjà relativement développées, entre autres l'Estrie. Il y avait des régions où il y avait des études de potentiel hydrique et là, on parle vraiment d'études, c'est macro. Il n'y a pas de débit d'écrit là-dessus. Et le ministère de l'Environnement avait plusieurs de ces études-là dans la vallée du Saint-Laurent, finalement.

945 Puis, nous, le Ministère, on a financé trois études. Il y en a une qu'on a réalisée nous autres mêmes et on a engagé un consultant pour deux autres régions qui n'étaient pas couvertes par les études qui avaient déjà été faites par le ministère de l'Environnement, ces trois régions-là étant l'Abitibi - c'est l'étude que nous avons faite nous autres mêmes - l'Outaouais-Témiscamingue et la Gaspésie. Et ces études-là sont vraiment des études macros.

950 Je vais prendre l'étude de la région d'ici, Outaouais-Témiscamingue. C'est une étude qui a été faite par une compagnie en hydrogéologie, mais qu'ils ont commencé, eux autres, à partir de toutes les données qu'ils ont, de toutes les données de forage qu'ils ont pu ramasser, de l'étude des cartes de dépôt de surface, de toutes les connaissances sur la géologie des terrains qu'ils ont faites.

Nous, on avait délimité - comment je dirais ça - des conditions pour qu'ils recherchent.

955 Bon, bien, là, il y a pas mal d'électricité qui est utilisée. On pompe des bons débits en pisciculture, donc ça prend de la puissance de pompage pas mal. Donc on se disait, il faut être

proche des milieux habités pour pouvoir avoir du courant électrique triphasé. Bon, on avait certaines conditions. Il fallait pouvoir sortir le poisson pour l'envoyer sur les marchés.

960 Donc quand je parle de la région Outaouais-Témiscamingue, ce n'est même pas tout l'Outaouais-Témiscamingue qui a été couvert par l'étude parce qu'il y a des zones qui sont dans le bois, que c'est trop loin.

965 Et dans cette étude-là, finalement, c'est qu'ils ont cartographié, ils ont sorti trois cartes. La région a été découpée en trois cartes sur lesquelles il y a des zones qui n'ont pas de couleur, c'est-à-dire des zones que, selon les hydrogéologues, l'étude qu'ils nous ont faite des autres études finalement, bon, ça ne semblait pas très prometteur. D'autres régions qui étaient identifiées, il me semble que c'était en orangé, qu'il y avait un meilleur potentiel. Et les zones en jaune, qui avaient probablement un bon potentiel.

970 Mais il n'y a aucun débit qui est écrit là-dedans. Et dans tous les cas où il y aurait... Nous autres, ces études-là, on les avait faites pour pouvoir diriger des promoteurs éventuels. Autrement dit, un promoteur dit: «Je veux m'installer en Outaouais. Si je vais dans tel coin, est-ce que j'ai une chance d'avoir de l'eau?» Nous autres, on disait: «Bon, bien, là, si on se fie à notre étude, il n'y a pas un gros potentiel là.» Ou: «Oui, il y a un bon potentiel.»

980 Mais dans tous les cas, nous, on fait une première visite du terrain pour aller voir vraiment s'il y a un bon potentiel, parce que même dans les zones identifiées à bon potentiel, en allant sur le terrain, il y a des fois qu'on peut voir qu'il n'y a pas de potentiel là. On peut le voir relativement facilement.

985 Les compagnies qui faisaient les études n'ont pas été sur le terrain, c'est vraiment un travail à partir d'autres travaux, d'autres études. Et ça commande toujours, l'étude hydrogéologique que je vous parlais tantôt, avant l'implantation du projet, même si ces études-là ont été faites, ça demande quand même une étude hydrogéologique. Donc, ces travaux-là ont été faits vraiment pour diriger les promoteurs éventuels.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

990 Mais vous êtes conscient que malgré ce fort potentiel d'une région comme ici, l'implantation d'un ou plusieurs, gros, petits, moyens, peut finir par causer des problèmes lorsqu'une telle manchette arrive en disant: «Le ministère de l'Environnement a dit que telle région, c'est plus favorable qu'une autre.»

995 **M. GUY OUELLET :**

 Je comprends ce que vous dites, mais pour nous, l'étude, elle n'était vraiment pas si précise que ça. Nous autres, ce qu'on voulait avoir, c'était vraiment d'aller voir de façon générale, macroscopique, où étaient les zones de... Il ne faudrait pas regarder ça et conclure

1000 que l'Outaouais est une zone à fort potentiel de développement. Il fallait plutôt regarder l'étude en disant qu'on a localisé les endroits où il y aurait un meilleur potentiel de développement dans l'Outaouais. Le but de l'étude était plutôt ça. C'est ça. Le but original de l'étude, c'était ça. Ce n'était pas de conclure que l'Outaouais était une forte zone à développement.

1005 À un moment donné, effectivement, nous, on pense que l'Outaouais est une zone avec un bon potentiel de développement parce que, présentement, il n'y a pas beaucoup d'établissements piscicoles ici, contrairement à d'autres régions. Et on a localisé sur des cartes des zones à bon potentiel.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui est amusant, c'est qu'hier, monsieur Bendwell argumentait à partir du taux naturel en phosphore des rivières, en disant que comme le taux naturel des phosphores en rivière ici n'est pas très élevé, il y avait un bon potentiel d'élevage.

1015 **M. GUY OUELLET :**

Non. Les études dont je vous parle avaient été vraiment faites au niveau de l'utilisation de l'eau souterraine. Donc, c'était les zones à bon potentiel d'eau souterraine.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

D'eau souterraine.

1025 **M. GUY OUELLET :**

Pour le captage d'eau souterraine. Comme, admettons, si je vous parle de l'étude en Abitibi, l'étude en Abitibi, elle, a été faite pour l'utilisation de l'eau au niveau des eskers, donc c'est l'eau qui est émergente en surface. Chaque étude avait son but propre, son objectif propre. Le but dont vous me parlez, c'est finalement, après dans l'analyse du dossier, il faut aller voir si le milieu récepteur est apte ou pas.

LE PRÉSIDENT :

1035 D'accord. Aujourd'hui, on nous a dit que la masse d'eau nécessaire pour l'implantation de 100 tonnes pouvait varier entre 483 mètres cubes à l'heure si c'était une bonne performance, jusqu'à 1 250 mètres cubes à l'heure si les performances étaient moins bonnes. Êtes-vous capable de m'expliquer le différentiel d'usage de l'eau?

1040 **M. GUY OUELLET :**

Pour une production de combien de tonnes, vous m'avez dit?

1045 **LE PRÉSIDENT :**

100 tonnes.

1050 **M. GUY OUELLET :**

Pour une production de 100 tonnes? 1 250 mètres cubes/heure, c'est vraiment très mauvais comme utilisation de l'eau.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

C'était globalement les chiffres qui étaient dans le rapport ici, dans le portrait.

1060 **M. GUY OUELLET :**

Le portrait régional?

1065 **LE PRÉSIDENT :**

C'était peut-être 250 tonnes. C'était 250 tonnes.

1070 **M. GUY OUELLET :**

Bien là, ici, c'était 250 tonnes, mais cette valeur-là, en tout cas, je ne sais pas d'où est-ce qu'elle vient. Mais, bon, la variation, il y a plusieurs choses qui peuvent faire varier l'utilisation de l'eau, la quantité d'eau qu'on va avoir besoin, mettons, pour produire un 100 tonnes. On va prendre un chiffre rond, ça travaille mieux.

1075 Pour produire un 100 tonnes, la première chose, c'est l'espèce que vous éleviez. C'est ce que je vous disais tantôt. Si vous éleviez de la truite arc-en-ciel ou si vous éleviez de la truite mouchetée, de l'omble de fontaine, ces espèces-là -- bon, l'omble de fontaine est un peu plus sensible, on peut moins faire de l'entassement dans les bassins. Le fait que la vente n'est pas du tout répartie de la même façon dans l'année.

1080 Donc, à un moment donné, on est obligé d'avoir beaucoup, beaucoup plus d'inventaire pour la même production annuelle, admettons pour la même production de 100 tonnes. Dans le cas d'une production à l'ensemencement, pour une production de 100 tonnes, à un moment donné, on va avoir 90, 95 tonnes en inventaire, tandis que dans l'autre cas, on va avoir 50

tonnes en inventaire. Alors vous voyez la quantité d'eau, la quantité de bassins différente que ça va prendre. Dans un cas, beaucoup plus de bassins, puis donc beaucoup plus d'eau pour l'approvisionner.

1085

L'autre chose aussi, c'est le nombre d'utilisation d'eau que vous faites de votre eau. Ce que je vous disais tantôt, dans des cas, on peut faire deux utilisations de la même eau; dans d'autres cas, on va faire cinq utilisations de la même eau.

1090

Puis, ça, l'utilisation de l'eau, ça dépend beaucoup au niveau du pH de l'eau. Le facteur limitant à ce niveau-là est le pH de l'eau, parce que, bon, le poisson a des rejets azotés, des rejets en ammoniac et, finalement, l'ammoniac, à une certaine concentration dans l'eau, peut devenir toxique pour le poisson. Puis ça, ça varie beaucoup selon le pH. Donc tant qu'on est à un pH 8, ça n'entraîne pas de problème pour le poisson, mais aussitôt qu'on dépasse un pH 8, là, ça va très très vite.

1095

Donc, si vous faites votre élevage dans une eau à pH 7, vous pouvez faire beaucoup plus d'utilisations de la même eau que si vous faites votre élevage, admettons, dans une eau avec un pH de 8 ou 8.2. Dans une eau à un pH 8.2, souvent vous pouvez faire rien qu'une utilisation d'eau. Donc, pour la même production annuelle de poisson, ça va vous prendre trois fois plus d'eau ou quatre fois plus d'eau que dans un autre cas.

LE PRÉSIDENT :

1105

D'accord.

Ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez, de votre côté, fait des études sur l'impact écologique d'une pisciculture? J'imagine que vous avez dû avoir des données là-dessus?

1110

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur Dubuc va donner un élément de réponse.

M. DANIEL DUBUC :

1115

Oui, monsieur le président, depuis bientôt un an, il y a un groupe de travail au ministère de l'Environnement qui est en train d'élaborer ou, si on veut, ça serait plutôt faire une mise à jour de la directive qu'on utilisait dans le passé, qui date de 83, je crois. C'est un projet, il est en évolution. L'étape où on est rendu présentement, c'est de la consultation avec nos partenaires, le ministère de l'Agriculture, d'autres partenaires.

1120

Dans ce document-là, on fait une correspondance au niveau des rejets. Les données sont connues au niveau du ministère de l'Agriculture. On a parlé d'une caractérisation de 96-97. Peut-être que mes collègues ici, peut-être Henri ou Raymond qui sont sur le comité, pourraient

1125 rajouter des choses, mais il y a beaucoup d'informations, c'est connu. Au niveau des rejets, c'est connu, c'est caractérisé.

LE PRÉSIDENT :

1130 Ce comité-là, il groupe qui? Vous avez dit le MAPAQ et vous-même. Est-ce qu'il y a d'autres acteurs sur le comité?

M. DANIEL DUBUC :

1135 Est-ce que vous voulez donner un complément? Vous êtes sur le comité.

M. RAYMOND LEMYRE :

1140 En fait, le comité regroupait à l'origine des gens du MAPAQ, de l'Association des agriculteurs du Québec ainsi que du ministère de l'Environnement. Et l'objectif du comité, comme l'a dit Daniel, c'est que la directive, c'est-à-dire le document de base sur lequel on analysait les projets de pisciculture, était rendu désuet. Alors, il fallait refaire la problématique de la pisciculture au Québec en fonction des nouvelles exigences d'aujourd'hui, c'est-à-dire des piscicultures beaucoup plus importantes, avec plus de rejets.

1145 Et le mandat du comité, c'était de refaire cette problématique-là et d'essayer d'arriver avec des éléments d'analyse environnementaux pour permettre à la pisciculture de se développer, mais toujours dans le cadre de la protection de l'environnement, c'est-à-dire un développement durable. Alors c'était ça qu'est le principe du comité.

1150 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1155 Est-ce que le Ministère opère toujours des stations piscicoles? Le ministère de l'Environnement opérait Baldwin Mill, par exemple, ou le Lac des Écorces, il y a un certain nombre d'années.

M. PIERRE LÉVESQUE :

1160 Excusez, monsieur le président, je ne comprends pas le sens de la question.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que le Ministère opère toujours des stations piscicoles?

1165 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Effectivement.

1170 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui? Lesquelles?

1175 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Je crois qu'il y en a quatre ou cinq, au risque de me tromper. Guy, tu me donneras un coup de main, ou Henri. Il y a Lac des Écorces, en Estrie, je pense qu'il y a Baldwin.

1180 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Baldwin Mill.

1185 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Je pense qu'il y en a une également en Gaspésie, puis je pense qu'il y en a une sur la Côte-Nord.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Tadoussac?

1195 **M. GUY OUELLET :**

Je peux peut-être répondre. Il y en a une à Tadoussac, puis à l'Anse-Pleureuse en Gaspésie, Baldwin en Estrie, puis Lac des Écorces, ici dans les Laurentides. Récemment, il y avait encore Gaspé qui était en opération et Saint-Faustin dans les Laurentides. Saint-Faustin a été cédée à la municipalité, je pense, et Gaspé avait été cédée à la SÉPAQ.

1200 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et c'est uniquement pour des fins d'ensemencement, ces piscicultures-là. Est-ce que vous avez des données sur les pertes d'aliments, les pertes de moulée?

1205 **M. GUY OUELLET :**

Dans les piscicultures du ministère de l'Environnement ou en général?

1210 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

En général.

1215 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Monsieur le président, j'aimerais souligner à monsieur Ouellet que les piscicultures n'appartiennent pas au ministère de l'Environnement, mais bien au ministre responsable de la Faune et des Parcs.

1220 **M. GUY OUELLET :**

J'ai de la misère à m'habituer.

1225 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors sur les pertes d'aliments?

1230 **M. GUY OUELLET :**

De façon générale?

1235 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui?

1240 **M. GUY OUELLET :**

Ça, je vous dirais que c'est variable d'une entreprise à l'autre. Évidemment, ça dépend du soin que le pisciculteur apporte, tout ça.

Présentement, c'est de plus en plus bas, je vais vous dire, pour deux raisons majeures. La première raison, c'est que depuis dix ans, la qualité des aliments s'est améliorée énormément. Avant, il y avait de la perte - là, je remonte il y a quinze ans - il y avait de la perte d'aliments qui se faisait parce que le mode de fabrication de l'aliment, l'aliment était beaucoup plus friable. C'était un aliment qu'on appelle pressé, et souvent, en le jetant, bon, il s'agissait qu'on tombe sur un mauvais lot, disons, des fois en le jetant à l'eau il s'égrenait, tout ça, puis le poisson ne pouvait pas le manger. C'était vraiment de la perte, dans ce cas-là.

1245 Tandis que depuis 86, 88, maintenant, la plupart, la grosse, grosse majorité des aliments est faite par extrusion. Donc c'est un aliment qui a une bien meilleure cohésion.

1250 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que c'est des aliments qui sont produits ici?

1255 **M. GUY OUELLET :**

Non. Il y avait une compagnie... bon, dans les années 80, il y avait une compagnie au Québec qui en faisait. Elle a arrêté d'en produire de l'aliment à poisson. Il y a une autre compagnie qui a essayé d'en produire dans les deux, trois dernières années, qui a aussi arrêté. La grosse majorité des aliments ici vient des Maritimes, du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse. Il y a trois compagnies, disons, qui dominent le marché. Ce sont les mêmes compagnies qui produisent les aliments pour les élevages de saumon dans les Maritimes.

1260
1265 Puis pour finir à la première question, l'autre facteur qui fait qu'il y a de moins en moins de perte d'aliment, c'est que le coût de l'aliment devient de plus en plus cher et c'est rendu très, très important, dans la proportion -- bon, c'est ça, 43 % du coût de production de l'entreprise est le coût de l'aliment. Les pisciculteurs n'ont pas intérêt à en perdre. Puis les évaluations qui ont été faites, puis là je me fie à des évaluations qui ont été faites en Ontario dans ce cas-là, c'est 5 % ou moins de perte d'aliment.

1270 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Concernant les opérations, la façon de procéder, hier, le pisciculteur qui est venu devant la Commission nous a parlé d'une production traditionnelle, d'une production écologique, d'une production en circuit fermé. Ça semblait être trois méthodes différentes.

1275 **M. GUY OUELLET :**

Bien, la production traditionnelle, j'aurais tendance à vous dire que c'est ce que je vous ai décrit tantôt. La production en circuit fermé, ça, c'est un type de production qui est utilisé... Bon, la différence là-dedans, c'est que l'eau, c'est toujours la même eau qui vire, donc qui est filtrée, qui passe dans des filtres pour enlever les matières en suspension et ensuite dans un filtre biologique où il y a des bactéries, pour enlever l'ammoniac dans l'eau, pour l'histoire que je parlais tantôt pour ne pas intoxiquer les poissons.

1285 Bon, ça, c'est des systèmes qui fonctionnent assez bien pour les poissons d'eau chaude. Donc c'est des systèmes qui existent en Europe, puis il y a des systèmes assez gros en Europe qui existent là-dessus et aux États-Unis aussi, mais c'est des systèmes qui opèrent bien en eau chaude, parce que la bactérie qui sert à transformer l'ammoniac en nitrites et en nitrates, ce sont des bactéries dont leur métabolisme, au niveau de la réaction de transformation, ça prend de la température assez chaude.

1290

1295 Au niveau des salmonidés, bien, on a un problème. C'est que les salmonidés sont des poissons d'eau froide par définition. Donc il y a des systèmes qui existent comme ça, en circuit fermé, pour les salmonidés, mais ce sont des systèmes qui sont pour les petits poissons. Et souvent, c'est que pour les petits poissons, pour accélérer la croissance au début, étant donné qu'on n'utilise pas beaucoup d'eau, là on met des systèmes en circuit fermé puis on chauffe l'eau. C'est une pratique qui s'en vient de plus en plus courante et là, on parle de chauffage d'eau autour de 10-12° à peu près pour partir le poisson.

1300 Et là, il y a plusieurs entreprises qui opèrent avec des circuits fermés, je devrais plutôt dire des circuits en forte recirculation, c'est-à-dire qu'on recircule une grande quantité d'eau, mais souvent ces systèmes-là n'ont pas les filtres biologiques dont je vous parle. Les filtres biologiques dont je vous parle, c'est lorsqu'on recircule plus que 90 % de l'eau qui vire dans le système. Souvent, ces systèmes-là - en tout cas, les systèmes qu'on a ici au Québec, les systèmes qu'il y a, admettons, au Nouveau-Brunswick - fonctionnent plutôt avec une recirculation à 60-70-75 %. Puis, dans ce cas-là, on n'est pas obligé de mettre de filtre biologique. Mais là, c'est la même eau qui retourne.

1310 Quand on arrive sur la production de gros poissons, à un moment donné, c'est que physiquement ce n'est plus faisable. Il y a trop de volume d'eau d'impliqué.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et il y avait une autre catégorie, la production écologique. Ça ne vous dit rien?

1315 **M. GUY OUELLET :**

1320 Bien, là, disons que je ne sais pas qu'est-ce qu'il voulait entendre par là. J'imagine un peu, il y a des genres d'essais comme ça qui sont faits aux États-Unis ou en Europe. Encore là, on n'est pas dans nos conditions. On parle de poisson d'eau chaude, on parle des projets qui... en tout cas, je connais des projets de même dans le sud des États-Unis.

1325 Si, en tout cas, on parle toujours de la même chose, ce que je connais, c'est seulement que des projets expérimentaux dans ces cas-là, puis c'est genre l'effluent est utilisé pour faire pousser des tomates, des concombres ou l'effluent est utilisé pour, en tout cas, faire pousser de la laitue. Souvent, c'est ça qu'on voit le plus. Je suppose que c'est ça le genre de chose dont le monsieur voulait parler.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1330 D'accord. Est-ce que les effluents, est-ce qu'il y a une forme de traitement des eaux de rejets?

M. GUY OUELLET :

1335 Pardon?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1340 Est-ce que dans la production piscicole au Québec, il y a du traitement des eaux de rejets?

M. GUY OUELLET :

1345 Bon, actuellement, ce qu'on voit le plus souvent, le traitement le plus utilisé, c'est ce qui était commandé par la directive dont Raymond parlait tantôt, l'ancienne directive, la Directive 027 qui demandait un étang de sédimentation avec deux heures de rétention. Ça, tous les établissements piscicoles commerciaux ont ça au Québec.

1350 Bon, il y a certains établissements piscicoles qui ont un traitement plus poussé, soit qu'ils ont des filtres, ce qu'on appelle des filtres à micro-tamis, donc avec un maillage très, très fin. Il y en a certains qui ont... bon, dans la conception du bassin, si vous voulez, puis ça il y a quand même plusieurs établissements qui ont ça, dans la conception du bassin, il y a une zone d'accumulation des solides, en tout cas ce que les gens appellent les fumiers communément, et les fumiers sont pompés par vacuum, comme pour une piscine, sont pompés régulièrement et 1355 envoyés vers un bassin de rétention.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1360 Est-ce qu'on peut dire que selon la tendance, c'est une industrie qui va connaître une forte croissance dans les prochaines années?

M. GUY OUELLET :

1365 Elle a connu une forte croissance au début des années 90. La production a augmenté assez rapidement de 92 à 95. 95-96, ça a ralenti. On pense, nous, qu'il y a encore un bon potentiel de développement. Le but de la table filière en aquiculture de 1 500 tonnes sur cinq ans, nous autres, on pense qu'il y a un espoir raisonnable d'atteindre ce but-là.

1370 C'est évident que le Québec n'a pas le potentiel de production mettons que la Norvège a faite en eau salée, où il se produit maintenant 350 000 tonnes de saumon. On ne parle pas du même genre de potentiel. La production actuelle au Québec est de 2 200 tonnes.

Les gros producteurs de truite présentement, c'est la France avec au-dessus de 40 000 tonnes; Danemark, au-dessus de 40 000 tonnes; le Chili, au-dessus de 40 000 tonnes; l'Italie

1375 à 30 quelque mille tonnes. Les gros pays producteurs présentement, c'est ces tonnages-là. Nous, ici, bon, on est à 2 200 tonnes. On espère monter de 1 500 tonnes sur cinq ans, c'est le but qu'on s'est fixé pour le moment.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1380 Mais quand vous parlez de potentiel, c'est strictement le potentiel en eau?

M. GUY OUELLET :

1385 Non. Je vous dirais le potentiel de développement en général, comprenant tout ce que je disais tantôt, et le potentiel en approvisionnement en eau et au niveau de la capacité du milieu récepteur pour prendre les effluents et au niveau du terrain.

1390 Une station piscicole, ce n'est pas ça qui utilise énormément de terrain, ce n'est pas comme en agriculture où on a des grands, grands champs, mais ça utilise quand même une certaine grandeur de terrain. On ne peut pas aller installer ça au niveau des villes. Donc, on est en milieu rural où il peut y avoir d'autres installations. Donc, il n'y a pas énormément de terrains de disponibles.

1395 Et au Québec, notre contrainte aussi est au niveau de la température des eaux. Donc, on ne peut pas monter vers le nord, on est un peu limité au sud du Québec.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1400 Et on se demandait, hier, quelles sont les distinctions entre aquaculture, aquiculture et pisciculture?

M. GUY OUELLET :

1405 Bon, pisciculture, c'est pour poisson. Donc, c'est l'élevage du poisson. Aquaculture et aquiculture, je vous dirais que quand je suis rentré au ministère de l'Agriculture en 84, on disait aquaculture. Puis, bon, en France, ils utilisaient à ce moment-là aquiculture. On a demandé l'avis de l'Office de la langue française, qui nous a dit qu'il fallait utiliser aquiculture. Ça fait que, en tout cas nous autres, au Ministère, on utilise aquiculture et maintenant, en France, ils utilisent aquaculture.

1415 Aquiculture et aquaculture est exactement la même chose. La différence, c'est que c'est beaucoup plus large. C'est que l'aquaculture, ça comprend l'élevage des poissons, l'élevage des moules, l'élevage des mollusques, l'élevage des crustacés. C'est tous les élevages qui se font dans l'eau, finalement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1420 Ministère de l'Environnement, est-ce que vous faites de la surveillance ou de l'observation des rejets de certaines entreprises piscicoles?

M. PIERRE LÉVESQUE :

1425 Est-ce que vous parlez, monsieur le président, de l'ensemble du Québec ou seulement que l'Outaouais?

LE PRÉSIDENT :

1430 Particulièrement dans l'Outaouais. Si vous avez des informations pour l'ensemble du Québec, je n'ai pas d'objection.

M. PIERRE LÉVESQUE :

1435 Moi, je n'ai pas ces données-là au niveau du Québec. Par contre, au niveau de la région, dans le cadre de l'implantation d'une pisciculture, nous exigeons, avant la délivrance du certificat d'autorisation, un plan qui permet aux pisciculteurs de nous informer de la qualité des rejets, si je peux ainsi dire. Mais on ne fait pas de suivi systématique sur l'ensemble des piscicultures avant l'autorisation du projet qu'on parlait hier.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

1445 Mais est-ce que vous avez fait certains relevés? J'imagine que ces eaux-là ne sont pas retournées évidemment à la nappe phréatique. Ces eaux-là coulent vers des ruisseaux. Est-ce que vous avez fait un certain nombre de vérifications dans le milieu récepteur pour voir la transformation du milieu récepteur?

M. PIERRE LÉVESQUE :

1450 Il y a eu des études qui ont été faites l'année dernière. Monsieur Dubuc pourrait donner des précisions, parce que dans le projet de directive dont on faisait mention tout à l'heure, il y a eu des données qui ont été puisées. Alors ça serait peut-être plus révélateur à ce moment-ci.

M. DANIEL DUBUC :

1455

C'est ça. On trouve des informations à l'intérieur du projet de directive, je pourrais en énumérer quelques-unes pour un projet de 100 tonnes de truite. Au niveau du débit, débit

journalier: 10 000 mètres cubes journalier; DBO: 89 kilogrammes/jour; matières en suspension: 114; le phosphore total: 4,2 kilogrammes/jour.

1460

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est la directive, ça?

1465

M. DANIEL DUBUC :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1470

Mais je vous demandais si vous aviez des vérifications terrain?

1475

M. DANIEL DUBUC :

Au niveau terrain, on a toujours la question du fameux Lac... Peut-être que Pierre...

M. PIERRE LÉVESQUE :

1480

Oui. On avait demandé aux pisciculteurs de produire, c'est la façon de s'assurer du respect du milieu récepteur. Il y a eu des évaluations faites, mais on n'a pas pu arriver à des conclusions parce qu'il y a eu des variations de production. Et, aussi, on a eu de la difficulté à obtenir des résultats concrets à cause des méthodes d'analyse qui étaient différentes. Alors, on n'a pas pu suivre l'évolution des rejets, de l'impact des rejets comme tel sur le milieu récepteur.

1485

Alors je pense que les données qui ont été données là, c'est des données estimées, Daniel? Oui, c'est des estimations de rejets selon des formules mathématiques.

LE PRÉSIDENT :

1490

D'accord. On verra tantôt. De toute manière, il y a des gens du Lac Heney qui se sont annoncés, ça fait que je pense bien que la question va nécessairement revenir.

Madame Louise Lefebvre, s'il vous plaît.

1495

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Moi, je suis ici en tant que citoyenne qui s'intéresse à son environnement de façon globale. Je pense que je peux représenter la majorité silencieuse. J'ai observé quelque chose cet après-midi, c'est que la plupart des intervenants ont parlé de la captation pour la vente d'eau

1500 potable. C'est ce qui semblait préoccuper les gens. Mais, moi, je pense que ce qui devrait nous préoccuper avant tout, c'est la qualité et la quantité de l'eau, c'est-à-dire la préserver, cette eau-là, en quantité et en qualité.

1505 Ma première question, c'est qu'actuellement, il y a une loi - vous en avez parlé tantôt - sur le droit de produire, une loi du ministère de l'Agriculture. Et, quant à moi, je me demande s'il n'y a pas des modifications qui vont être apportées à cette loi-là qui garantit aux agriculteurs le droit de produire, compte tenu du fait que les nitrates, les pesticides polluent les nappes phréatiques, compte tenu du fait que les papetières maintenant sont envoyées dans les champs pour engranger les sols agricoles, compte tenu aussi que beaucoup d'agriculteurs - et j'en connais personnellement - envoient leurs déchets de leur production dans les cours d'eau.

1510 1515 Alors, c'est ma première question. J'aimerais que ce soit bref comme réponse. Est-ce que, oui ou non, il y a une modification à cette loi-là qui garantit aux producteurs le droit de produire? Et j'explique. Cette loi-là fait que ça a comme conséquence que le voisin ou le consommateur ou personne ne doit ou ne peut intervenir quand un agriculteur pollue, que ce soit par les pesticides, que ce soit la pollution de l'air ou la poussière, etc.

LE PRÉSIDENT :

1520 Monsieur Latulippe. Et j'irai voir aussi du ministère de l'Agriculture, si besoin est.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1525 À notre connaissance, non. Ça ne peut pas être plus bref.

LE PRÉSIDENT :

1530 D'accord. Maintenant, vous pouvez quand même donner de l'information élémentaire sur les nouvelles directives, le nouveau règlement par rapport au phosphore.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1535 Oui, mais je pensais que la question avait trait à une modification sur le droit de produire.

LE PRÉSIDENT :

1540 Sur le droit de produire, il n'y a pas de modification, d'accord.

Ministère de l'Agriculture?

1545 **M. MARC CLÉMENT :**

Je peux peut-être répondre à cette question-là, dans le sens qu'il n'y a pas un droit qui permet à un agriculteur de polluer, mais il faut qu'il utilise les techniques reconnues comme étant respectueuses de l'environnement. C'est des choses qui, disons, évoluent dans le temps, avec les connaissances. Mais, à l'heure actuelle, ces paramètres-là sont même en voie de description, compte tenu que le règlement, le RRPOA, Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, spécifie un guide qui est produit par le ministère de l'Environnement contenant ces directives-là. Et il est en voie de publication.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Et le droit de produire n'implique pas nécessairement un droit de polluer.

1555 **M. MARC CLÉMENT :**

Tout à fait.

1560 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Sauf qu'on ne peut pas poursuivre. Un agriculteur ne peut être poursuivi quand il pollue. Aucune poursuite légale.

1565 **M. MARC CLÉMENT :**

Il ne peut pas être poursuivi s'il utilise les techniques reconnues comme étant acceptées.

1570 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Acceptées, aujourd'hui, en ce moment même.

1575 **M. MARC CLÉMENT :**

Exact.

1580 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Est-ce qu'il y a des modifications qui s'en viennent à ce sujet-là? Une réglementation plus sévère, plus appropriée? Parce que moi comme consommateur, je regarde les résultats. C'est ça que je regarde, moi.

1585 **M. MARC CLÉMENT :**

La réglementation, si on prend, par exemple, les engrais de ferme, il y a une très grande différence entre, disons, il y a dix ans et maintenant. Les modifications obligent maintenant les agriculteurs, dans un calendrier d'événement qui va, disons, obliger la plupart des entreprises agricoles à détenir un plan agroenvironnemental de fertilisation d'ici 2003, avec la toute dernière modification du 7 avril, et un calendrier, un étalement d'application de la norme phosphore sur dix ans, en deux phases.

1590 Alors cette réglementation-là vient spécifier les doses, les périodes d'épandage, le mode d'utilisation des engrais de ferme sur à peu près tous les paramètres, avec comme objectif de limiter la pollution azotée, de limiter la pollution phosphatée, de faire en sorte que les meilleures pratiques soient utilisées.

1595 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

1600 J'aimerais savoir par rapport au phosphore, vous en avez parlé aussi tantôt, pourquoi surveillons-nous tant le niveau de phosphore dans le sol? Est-ce que c'est parce que ça favorise le développement d'organismes qui amènent des maladies?

1605 **M. MARC CLÉMENT :**

Au niveau des sols, non. Mais le phosphore en excès peut graduellement atteindre le plan d'eau de différentes façons, soit par l'enrichissement de l'eau qui ruisselle sur le sol, soit par enrichissement direct par les lixiviats qui vont atteindre les plans d'eau, ou encore l'érosion du sol qui va entraîner des sédiments enrichis vers les plans d'eau. Et une fois dans le plan d'eau, c'est l'élément le plus limitant au niveau de la végétation aquatique. Et là, on a un phénomène d'eutrophisation, production d'algues dans les cours d'eau et c'est là qu'est vraiment le problème.

1615 Ce n'est pas un problème de santé, ce n'est pas un problème d'augmentation de maladies dans les sols ou d'autre chose, c'est vraiment lié à l'eutrophisation des plans d'eau, la détérioration du plan d'eau par une augmentation de la présence des algues qui va avoir toutes sortes d'effets au niveau du...

1620 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

De l'oxygénéation?

1625 **M. MARC CLÉMENT :**

Les gens de la Faune pourraient mieux répondre que moi à cet aspect-là, mais disons que c'est ce qu'on cherche à éviter. Et c'est caractérisé par une espèce de pollution diffuse. Il y a eu beaucoup d'argent d'investi dans des structures d'entreposage dans le passé, disons arrêter les rejets directs aux cours d'eau, mais on se rend compte maintenant qu'il faut faire plus que ça.

1630 Il faut mieux gérer l'apport en phosphore au niveau du sol, éviter les enrichissements, il y a une meilleure caractérisation du milieu, on arrête de mettre des engrains phosphatés quand le sol n'en a pas besoin par rapport à l'effet sur l'augmentation du rendement des plantes.

1635 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Je sais que les boues d'usine de la MacLaren...

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez à moi, madame, s'il vous plaît.

1645 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Pardon?

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez à moi, s'il vous plaît.

1655 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Excusez-moi. Les boues d'usine de la MacLaren contiennent du phosphore. Et je sais qu'il y a une norme qui est surveillée par rapport aux épandages. Bon, je sais que dans ma municipalité, il s'en étend des tonnes de cette boue-là. Là, je suis inquiète à savoir s'il n'y a pas quelqu'un... parce que j'ai l'impression que le ministère de l'Environnement semble avoir les mains liées par rapport à ce qu'ils peuvent faire comme intervention dans ce dossier-là. J'ai l'impression qu'ils renvoient la balle un petit peu.

1660 J'ai appelé à Santé Canada, Santé Canada m'ont dit, bon: «Par rapport aux normes de la nappe phréatique, l'eau potable, il n'y a pas de réglementation qui existe encore. Il y en a une qui s'en vient. Nous, on ne peut pas intervenir.» Elle dit: «Il faudrait peut-être savoir qu'est-ce que vous voulez savoir dans qu'est-ce qu'il y a de polluant dans l'eau.» Elle dit: «Ça va vous coûter une fortune.»

1665 Là, j'ai appelé l'Environnement, j'ai demandé, bon: «Est-ce que vous ne pourriez pas analyser?» Parce que ces boues-là, ça semble être... bon, c'est nouveau comme moyen d'engraissemement et c'est ouvert at large dans la région. N'importe quel agriculteur peut étendre ça chez eux.

1670 Moi, quand j'ai assisté à la conférence sur les boues, j'ai demandé: «Comment ça se fait qu'il n'y a pas une étude? Est-ce que vous avez une étude à long terme sur les répercussions sur le sol, sur la nappe phréatique, etc.?» On m'a dit: «Non. Il n'y a aucune étude qui existe. C'est un produit qui est nouveau.» Alors j'ai dit: «Bien, comment ça se fait que vous étendez ça at large dans la région?» C'est ouvert à n'importe qui. Puis c'est des tonnes et des tonnes de ce produit-là qui est répandu partout. Alors, moi, j'ai l'impression qu'on déplace un peu le problème.

LE PRÉSIDENT :

1680 Les boues de quelle usine, madame?

Mme LOUISE LEFEBVRE :

La MacLaren à Thurso et à Masson.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

La MacLaren. On a eu un échange cet après-midi sur les boues.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

1690 Oui, j'étais là.

LE PRÉSIDENT :

1695 Vous étiez là?

Mme LOUISE LEFEBVRE :

1700 Oui, j'étais là.

LE PRÉSIDENT :

Alors on va retourner voir. Vous connaissez en particulier les boues de la MacLaren et les inquiétudes de madame par rapport à la caractérisation des boues et par rapport aux quantités qui sont utilisées.

M. DANIEL DUBUC :

Oui. C'est ça, les boues de la J. MacLaren ou les autres pâtes et papiers, on a des projets de valorisation présentement avec les deux J. MacLaren et puis deux autres pâtes et papiers.

Au niveau des guides de valorisation, les critères que le Ministère a élaborés sont jugés conservateurs; si on les compare à l'Ontario, les États-Unis, l'Europe, ils sont conservateurs. Les boues, c'est bien sûr que si on autorisait les projets, c'est parce que tous les critères sont rencontrés. La balance, quoi dire de plus?

Au niveau des apports de phosphore, on a une situation un peu particulière dans le bout de Notre-Dame-de-la-Paix qui est caractérisée par une production de pommes de terre, qui est faite sur un sol sablonneux. C'est un sol généralement qui est pauvre en matières organiques. Ça fait que les producteurs agricoles ont tout avantage à utiliser un produit de la sorte parce qu'ils peuvent remonter le niveau de matières organiques. Puis, dans le fond, c'est ça qui a fait qu'il y a eu une grosse poussée dans ce secteur-là de l'Outaouais au niveau de l'utilisation des boues.

Les plaintes ou les craintes de la population ont été surtout au niveau des odeurs. Il y a des odeurs, on les a notées. On a demandé des rectifications.

Au niveau des dangers de contamination de la nappe, comme je disais après-midi, le nouveau règlement dans le secteur agricole impose, selon certains échéanciers, l'utilisation de plan agronomique de fertilisation . À l'intérieur des plans ou à l'intérieur du règlement, il y a des restrictions maintenant, c'est une des grosses particularités du nouveau règlement dans le secteur agricole, c'est que maintenant il couvre les engrains chimiques, il couvre toutes les formes d'engrais qui sont amenés en agriculture.

L'ancien règlement, avant son adoption en 96, visait seulement les productions animales. Maintenant, on a un règlement qui est intégré à tous les types de fertilisation. Et les boues d'usine, pour aller en agriculture, chaque dossier nécessite une autorisation spécifique, compte tenu que c'est un produit exogène. Puis dans nos guides, dans nos pratiques, on demande que les producteurs agricoles qui ont de besoin d'un plan de fertilisation pour l'utilisation de leurs fumiers, que les plans de fertilisation soient modifiés pour tenir compte de la nouvelle arrivée de produits exogènes, puis que le tout se fasse selon les besoins de la plante,

selon les grilles de fertilisation reconnues entre nos deux ministères, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement.

1745

LE PRÉSIDENT :

Mais quelle est la garantie dans les deux ministères que vous avez, que le cultivateur qui va chercher les boues disponibles à la MacLaren les utilise conformément au modèle idéal qui est défini? Est-ce qu'elles ne sont données qu'à un cultivateur qui a effectivement un plan agroenvironnemental, qui fait partie des clubs qui existent? Est-ce qu'il y a des conditions, à priori, qui permettent de vérifier la validité de la démarche?

M. DANIEL DUBUC :

Dans le cas où les producteurs agricoles n'ont pas l'obligation actuelle d'avoir un plan agroenvironnemental, on demande un plan de fertilisation élaboré par un agronome. Le guide de valorisation impose l'élaboration du programme avec un agronome et le suivi du projet aussi par un agronome. Les doses, les calibrations au champ se font avec un suivi d'un professionnel, contrairement aux fumiers, dans le fond. Les fumiers sont appliqués sans suivi professionnel. C'est quand même une condition importante au niveau du guide de valorisation, que les travaux soient suivis sous la gouverne d'un professionnel externe.

LE PRÉSIDENT :

Alors vous me dites que tous les cultivateurs qui vont chercher des boues à la MacLaren, normalement disposent de ce document élaboré en collaboration avec un agronome.

M. DANIEL DUBUC :

Ils n'ont pas le choix, sinon on n'autorise pas le projet. Mais les producteurs agricoles comme tels n'ont probablement pas tous lu le guide. Surtout pour les projets de la J. MacLaren, c'est toujours le même consultant qui élabore les projets. Le consultant fait le suivi des travaux, élabore les projets, fait le suivi des travaux, signe un contrat avec le producteur agricole.

Dans ce contexte-là, c'est à peu près évident que chacun des producteurs agricoles ne connaît pas tout l'ensemble du guide, les normes à respecter par rapport aux puits, mais les zones tampons sont balisées par le consultant. Il y a un suivi.

LE PRÉSIDENT :

Commentaire de votre côté?

M. MARC CLÉMENT :

1785

Oui. Au niveau des critères qui ont été développés par un comité MAPAQ-ministère de l'Environnement et beaucoup de gens de l'université, même des gens de Agriculture et Agroalimentaire Canada, le premier critère est un critère de valeur du produit. On ne peut pas apporter en agriculture, en zone agricole, et obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement, la disposition d'un produit sur la simple déclaration ou analyse qu'il n'y aura pas de dommage qui va être créé à l'environnement agricole.

1790

Il faut que ce produit-là puisse apporter une valeur certaine au niveau de l'agriculture. Donc soit de la matière organique, soit des éléments fertilisants qui sont requis par les cultures. 1795 Alors, ça, c'est le premier critère.

1800

Le deuxième, qui est tout aussi important que le premier, c'est l'innocuité du produit. Et l'évaluation de ces critères-là est faite dans une approche de la «moindre dégradation possible», si on veut, du milieu agricole, puis je mets ces termes-là entre guillemets.

1805

C'est que le milieu agricole est évalué dans disons le spectre d'éléments qu'on rencontre à toutes sortes de niveaux, des éléments qui peuvent être essentiels aux plantes puis d'autres qui peuvent être même toxiques. Donc, on sait quels sont les écarts types qu'on rencontre dans les sols du Québec qui sont considérés comme arables et de bonne qualité, et on ne veut pas d'augmentation plus large qu'un écart type dans l'utilisation des matériaux qui pourraient être apportés avec une certaine charge contaminante.

1810

Et quand on parle de charge contaminante, on pense entre autres, par exemple, au cadmium ou à des éléments comme ça, ces éléments-là se retrouvent dans les plantes ou dans le cas, par exemple des boues de papetière, vont se retrouver dans le bois qui est utilisé pour fabriquer le papier. Alors on ne veut pas de concentration qui va nuire à long terme à l'utilisation des sols.

1815

Et il y a un article récent qui a été publié dans la revue Agrosol, une revue scientifique publiée par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement du Québec, et qui a été publié par Marc Hébert, qui fait état justement de la contamination des sols du Québec par les éléments traces et qui décrit la méthodologie utilisée pour développer les normes entre, disons, tout ce qui a été utilisé dans les critères de valorisation des matières résiduelles fertilisantes, de même que l'approche toute récente de la norme BNQ qui a été développée pour les amendements calciques et magnésiens de produits issus de procédés industriels.

1820

Et dans les deux cas, c'est la même approche qui est utilisée avec un horizon qui varie de 45 à 100 ans d'utilisation intensive de produit pour éviter une dégradation du milieu agricole. Donc, pour préserver les qualités de culture.

1825

Mme LOUISE LEFEBVRE :

1830 J'aimerais savoir pourquoi les agriculteurs signent une décharge envers la MacLaren quand ils utilisent ce produit-là, comme quoi ils ne les tiendront pas responsables, s'il y a quoi que ce soit?

LE PRÉSIDENT :

1835 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre à cette question-là?

M. DANIEL DUBUC :

1840 On est au courant qu'il y a une entente entre les deux parties. Dans le cas de MacLaren, ce n'est pas MacLaren qui demande les autorisations auprès du Ministère, c'est les producteurs agricoles. Mais je n'en sais pas plus que ça. C'est une entente entre deux parties. Nous, on émet une autorisation à un demandeur puis il est responsable de tout. S'il y a une entente entre les deux parties, ça ne nous concerne pas.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

1845

J'aimerais aussi savoir si le consultant en question, qui supervise les dossiers, si c'est monsieur Bélanger qui est engagé par la MacLaren pour faire la promotion de ce produit-là en même temps?

1850

M. DANIEL DUBUC :

Bien, je ne crois pas que j'aie à répondre. Je ne sais pas s'il fait de la promotion ou qu'est-ce qu'il fait. Il me semble que je n'ai pas à répondre à ça, moi.

1855

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Mais l'agronome-conseil, c'est bien monsieur Bélanger, engagé par MacLaren?

LE PRÉSIDENT :

1860

Vous n'avez pas à défendre ou à ne pas défendre le monsieur en question. Il est juste demandé: est-ce le même personnage? Est-ce monsieur Bélanger?

M. DANIEL DUBUC :

1865

Bien, c'est parce que la question était s'il fait la promotion. La promotion, je ne sais pas s'il la fait. Moi, dans les faits, il est engagé... il représente les producteurs agricoles. Il a

un mandat. Dans mes dossiers à moi, c'est les producteurs agricoles... c'est le producteur agricole qui mandate le consultant pour présenter la demande.

1870

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Bélanger est mandaté par les producteurs agricoles.

1875

M. DANIEL DUBUC :

Dans mes dossiers à moi.

LE PRÉSIDENT :

1880

Très bien.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

1885

Alors c'est les producteurs agricoles qui lui donnent son salaire, qui lui paye ses redevances?

LE PRÉSIDENT :

1890

Ça, il ne le sait pas. Il n'a pas à répondre à ça. Lui, tout ce qu'il a à répondre...

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Il ne sait pas ça.

1895

LE PRÉSIDENT :

... c'est qu'il est mandaté par les producteurs. Est-ce que les producteurs le payent ou ne le payent pas? Lui, il n'a pas à vérifier ça. Ça va?

1900

Mme LOUISE LEFEBVRE :

D'accord.

1905

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Maintenant, quand il s'agit d'une... enfin, moi, j'appelle ça une expérimentation quand on ne connaît pas un produit et ses effets sur plusieurs années à long terme, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu qu'une municipalité prenne les procédures pour faire des analyses complètes et

1910 détaillées de ce que contiennent les nappes phréatiques sur son territoire? Et, ceci, à quelques années d'intervalle, afin de vérifier s'il n'y a pas une modification de la nappe phréatique, compte tenu du fait, comme à Notre-Dame-de-la-Paix où les terres sont très sablonneuses, qu'on sait que les nitrates et les pesticides se ramassent facilement dans la nappe phréatique et ce, depuis des années?

1915

LE PRÉSIDENT :

1920

Ça me semble une bonne suggestion. Est-ce qu'il y a quelqu'un des municipalités qui... on va aller voir les Affaires municipales, j'imagine. Par rapport à une suggestion comme celle-là, est-ce qu'il y a un monitoring qui pourrait être fait par une municipalité? Parce que madame parle d'une chose expérimentale.

M. YVAN DUMONT :

1925

Bien, là, écoutez, on rentre dans toute la gestion de l'eau souterraine lorsqu'on demande à la Municipalité. Donc c'est de s'assurer de la qualité de l'aquifère sur son territoire, ce n'est pas une mince tâche. Je ne sais pas si ça rentre dans les responsabilités de la municipalité, d'autant plus que pour l'instant, dans le statut juridique, l'eau est de propriété donc foncière.

1930

LE PRÉSIDENT :

1935

Mais on va aller voir au ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement. Madame a raison, rappelons-nous Sainte-Catherine-de-Portneuf, l'utilisation de je ne me souviens plus quel engrais pour les pommes de terre qui, finalement, a pollué la nappe. Nous sommes devant une chose qui est nouvelle, qui est expérimentale, qui est la suite de la gestion des déchets. Il y a des boues qui étaient des déchets, deviennent des ressources, hourra! Il y a, par ailleurs, des risques ou des analyses qui ont été faites, qui sont formelles, mais il n'y a pas d'analyses de faites in situ.

1940

Est-ce qu'il y a une surveillance ou une démarche de surveillance particulière qui est mise en place, de la part du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement, pour vérifier ou valider l'expérimentation qui est en cours?

1945

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1950

Vous l'avez formulée autrement. J'allais répondre au niveau des municipalités par le questionnement que pose madame et qui est reproduit finalement dans le texte: «Devrait-on rendre obligatoire l'analyse de l'eau pour tout nouvel ouvrage de captage d'eau souterraine?» Et on y fait référence là. On ne parle pas d'analyse, mais au moins d'une gestion au niveau de la connaissance, au niveau des schémas d'aménagement, au niveau des aires de protection qui

ne sont pas faites de façon adéquate nécessairement, mais qui devraient se retrouver dans les schémas d'aménagement.

1955 La problématique de gestion des eaux souterraines par les municipalités est exprimée là, alors suite à différentes questions qu'on se pose au niveau des captages et des usages communs. Alors il n'y a pas de juridiction ou d'obligation immédiate, mais c'est un bon questionnement.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

Pour les municipalités, mai revenons au monitoring par les deux ministères concernés. Vous autres, le ministère de l'Agriculture, vous voyez arriver une nouvelle ressource dans le décor qui a ses avantages, qui peut diminuer la dépendance à l'égard d'autres intrants. C'est une ressource, semble-t-il, que le cultivateur ne paye pas, qui est offerte par une compagnie.

1965 **M. MARC CLÉMENT :**

Ce n'est pas tout à fait juste.

1970 **LE PRÉSIDENT :**

Non?

1975 **M. MARC CLÉMENT :**

Il paye dans certains cas, oui.

1980 **LE PRÉSIDENT :**

Le cultivateur paye?

1985 **M. MARC CLÉMENT :**

Oui.

1990 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous faites un monitoring quand même de cette expérimentation-là au niveau des risques potentiels sur les nappes?

M. MARC CLÉMENT :

Il y a de la recherche qui est en cours actuellement sur le comportement de ces matériaux-là et principalement parce que les tout premiers matériaux qui ont été rendus disponibles, il y a peut-être huit ou dix ans passés, alors que l'industrie devait faire face à une certaine norme d'assainissement de leurs eaux de rejets, ils produisaient ce qu'on appelle des boues primaires, c'est-à-dire qu'on décantait plutôt les parties solides, donc principalement de la fibre de bois et pas tellement de présence d'azote dans ces matériaux-là, ni de phosphore en grande quantité.

Le comportement de ces matériaux-là a été longuement suivi par, disons, des équipes de recherche parce qu'il y avait une immobilisation de l'azote. Donc on avait, au contraire d'avoir un relargage de l'azote en faveur des cultures qui pouvait être utilisé par les plantes, on avait plutôt l'azote du sol destiné à la culture qui, elle, s'immobilisait dans la partie carbonée des matériaux qui étaient ajoutés pour arriver à les décomposer.

Donc, en bref, on avait, à ce moment-là, avec les premiers matériaux, non pas un effet net d'apport d'azote pour la culture, mais d'effet net d'immobilisation de ce qui pouvait être dans le milieu agricole.

Depuis l'exigence additionnelle du ministère de l'Environnement d'enlever les carbones solubles qu'il y a dans l'eau, donc pas juste qu'est-ce qui est en suspension, les bassins secondaires qui contiennent des micro-organismes qui ont la capacité, si on veut, de digérer le carbone supplémentaire qui est à la sortie, et c'est là qu'on additionne d'azote et de phosphore dans ces bassins-là pour entretenir les micro-organismes dans le bassin, on a là des boues secondaires qui sont plus élevées en azote et plus élevées en phosphore, et ces boues-là, la plupart des entreprises vont les mélanger aux boues primaires pour arriver à sortir le matériel. Parce que les boues secondaires sont extrêmement liquides.

Le produit qui en résulte, au lieu d'être comme le premier, c'est-à-dire un matériel qui va immobiliser de l'azote et uniquement servir à entretenir la matière organique du sol, mais avec des défauts au niveau agricole, est devenu de par les caractéristiques qu'il possède ce que moi je qualifierais d'un fumier synthétique. Donc, ça ressemble en tous points comme comportement à un fumier de bovin de boucherie.

Et je reviens à la notion première des critères de valorisation des matières résiduelles fertilisantes. Pourquoi il y a un engouement actuellement chez certains producteurs à vouloir utiliser ce matériel-là et à payer pour le matériel? C'est qu'ils n'ont pas de produit substitut pour la matière organique.

On pense à des sols qui sont sur des entreprises qui n'ont pas de production animale et des cultures vivrières ou des cultures de grande culture, maïs et soya, où on a un déficit dans le bilan humique, le bilan de la matière organique et il n'y a pas d'autre façon de le gérer que de

2035 trouver une ressource de matière organique de qualité. Et c'est là que le déchet d'une industrie devient le matériel de qualité pour une autre, en autant qu'il respecte les critères d'innocuité.

2040 Et pour répondre simplement à la question si on a un suivi sur les nappes phréatiques? Non. Parce que le comportement du matériel est similaire à un fumier, donc quelque chose de connu, et que le dosage, les doses apportées ne sont pas en excès.

2045 Ce qu'on a connu comme contamination de nappe phréatique, c'est beaucoup lorsqu'on n'a pas le choix, c'est-à-dire qu'il y a surplus d'animaux sur une entreprise agricole, trop peu de surface de terrain pour utiliser ces engrains de ferme-là, on a, à ce moment-là, des excès qui, malheureusement, vont conduire à des lessivages de nitrates qui vont toucher la nappe phréatique. Et des sols qui sont appauvris pendant des années de matières organiques, quand on les traite uniquement aux engrains minéraux, on les expose aussi à des pertes de nitrates qui peuvent contaminer la nappe à partir de produits qui sont commercialisés.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

2055 D'accord. Je n'ai pas de problème avec votre démonstration, à priori, théorique là-dessus. Ce que madame pose comme question, ce n'est pas ça. C'est que voici une nouvelle ressource éventuelle, mais du côté de la population - en tout cas, de son côté à elle, c'est clair - il y a un doute sur la prétendue innocuité et donc, elle demande est-ce qu'il y a un monitoring ou un suivi, puisqu'il y a une nouvelle étape qui est franchie. Et je demande juste aux deux institutions qui sont derrière, avez-vous un monitoring? Et je pense que la conclusion, c'est non.

2060 **M. MARC CLÉMENT :**

C'est non.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

C'est correct.

2070 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

J'aimerais savoir par rapport à la qualité et à la préservation de la quantité de l'eau potable, c'est quel ministère qui a un rôle de premier plan à jouer à ce niveau-là?

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport à l'eau?

2080 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Par rapport à la qualité et à la quantité d'eau potable, à la préservation de cette qualité et
de cette quantité.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Indubitablement, c'est le ministère de l'Environnement. Ça a été dit plusieurs fois dans
l'audience.

2090 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

O.K.

2095 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Vous permettez, monsieur le président, s'il vous plaît? Je m'excuse d'interrompre.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2105 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Sur l'affirmation qu'il n'y a pas de suivi...

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Pas de monitoring.

2115 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

... on va vérifier et vous revenir parce qu'on me donne des indications. Je vais valider
ces informations-là et vous revenir dans une séance ultérieure.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche.

2120 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Alors, c'est vraiment le ministère de l'Environnement qui joue un rôle de premier plan sur la conservation de l'eau.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je ne me trompe pas, monsieur? C'est bien ça? Ça fait un mois qu'on en parle et ça fait un mois que c'est affirmé.

2130 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Bon, O.K. Ce que j'aimerais ajouter, c'est que mes inquiétudes viennent d'un manque de vision globale sur l'environnement. Comme, ici, on discute de l'eau. Mais je pense que les arbres sont aussi concernés dans la préservation de l'eau. Quand on a vu le film de Richard Desjardins, qu'on a vu les petites rangées d'arbres autour des lacs et qu'on voit des ruisseaux qui sont dévastés, qu'il n'y a plus aucun arbre pour protéger cet environnement-là, alors on voit que le ruissellement puis tout ça, ça affecte le niveau des lacs, ça affecte la température de l'eau, bon. Ça a été observé.

2135 Alors je trouve dommage qu'on ait cette discussion-là ou cette journée-là simplement sur l'eau, alors que la préservation des forêts a un rôle à jouer aussi là-dedans. Comme la limitation des gaz qui sont projetés dans l'atmosphère par les usines, etc. Tout ça affecte le cycle de l'eau en soi.

2140 Ensuite, je me suis demandé aussi, je me suis dit que la situation actuelle sur les forêts québécoises fait qu'on se rend compte qu'il y a eu un manque de gestion à ce niveau-là. Alors c'est sûr que tu as l'impression qu'il va arriver la même chose avec la gestion de l'eau.

2145 Aussi, on se rend compte que la gestion de l'eau actuellement, on le sait, le fleuve Saint-Laurent est pollué en masse, les rivières, l'Outaouais, etc., même les Esquimaux mangent du poisson contaminé au mercure dans le Grand Nord canadien, alors tu te dis, bien, il y a un manque de gestion aussi à ce niveau-là, de gestion saine, j'entends.

2150 Alors on a souvent eu une vision à court terme à tous ces niveaux-là, alors ce qui fait que par rapport à la gestion de l'eau, c'est ce qui nous inquiète aussi. Quel type de gestion allons-nous avoir, quand on sait que finalement les gens qui vont exploiter cette ressource-là, ça va être simplement pour faire de l'argent et ça va s'arrêter là.

2155 Alors, la conscience de l'environnement, on le sait, on regarde les papetières, on regarde les grandes multinationales, ils n'en ont absolument aucune conscience de l'environnement. Alors, c'est ça que j'avais à dire.

2160 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2165 Je veux juste vous souligner, madame, qu'effectivement toutes les questions écologiques, environnementales, sont interrelées et la démarche de la Commission jusqu'à maintenant a été de considérer les questions de façon assez globale. Par exemple, les questions de déboisement, leur impact sur l'érosion et donc sur la qualité de l'eau, des lacs et des rivières; les émissions atmosphériques, les retombées sous forme de précipitations acides, ça a été également pris en compte dans nos questions et notre démarche d'acquisition de connaissances.

2170 Pour votre information, au niveau des fabriques de pâtes et papiers, les rejets en DBO, en 95, étaient de 136 000 tonnes de DBO₅, et en 96, elles ont été réduites à 28 760 tonnes. Donc ça donne une idée du progrès.

2175 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

2180 Je ne nie pas qu'il y a de l'amélioration, mais ils sont souvent forcés de la faire cette amélioration-là. Puis ceux qui les forcent à la faire, c'est les gouvernements. D'ailleurs, on regarde le problème des boues, je pense que c'est l'environnement qui les a forcés à récupérer leur matière polluante. Mais là, ils ont dit: «Regarde, on a ça. Qu'est-ce qu'on fait avec?» Ça fait que là, ils les mettent sur les sols agricoles, tu sais.

2185 Alors c'est sûr qu'en quelque part, ils n'ont pas le choix de s'améliorer parce que nous, on pousse sur les gouvernements pour que les gouvernements fassent quelque chose. Mais je trouve qu'il y a beaucoup, beaucoup de travail encore à faire au niveau de la qualité et de la conservation, avant de penser à exporter de l'eau ailleurs.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

2195 Ça va. Merci, madame.

2190 Alors, veuillez fermer le registre, s'il vous plaît. Il y a quatre personnes qui veulent encore poser des questions: madame Noha Fouad, monsieur Pierre Calvé, monsieur Claude Beaudoin et monsieur Jacques Demers. Alors, on prend dix minutes de pause et je vous recevrai ensuite. Merci.

2195 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

2200

Il y a cinq personnes qui doivent intervenir. Je vous demande autant que possible de ne pas trop me faire de long préambule. Je comprends qu'une question s'inscrit dans un vécu, mais à un moment donné, je ne voudrais pas non plus outrepasser de la patience des gens qui attendent.

2205

Alors madame Noha Fouad, s'il vous plaît.

Mme NOHA FOUAD :

2210

Merci, monsieur le président. Je veux juste me présenter brièvement. Je porte quatre chapeaux ce soir: le premier, au niveau écologique, je suis un animal humain qui fait partie d'un écosystème qui devrait être équilibré; au niveau familial, je suis mère de deux enfants, de jeunes enfants; au niveau social, je fais partie de deux groupes communautaires locaux, Les Amis de la rivière Gatineau et Action Chelsea pour le respect de l'environnement.

2215

J'habite à Chelsea. Récemment, la Ville de Chelsea a introduit une législation pour réglementer et restreindre l'utilisation des pesticides sur son territoire à des fins esthétiques. Alors, je voudrais peut-être commencer en posant une question à propos des pesticides, puis de leurs risques évidemment pour la contamination des puits, ainsi que des eaux de surface et 2220 des nappes phréatiques et des rivières et des lacs.

2225

Je voudrais savoir où en est rendue la contamination sur le Code de gestion des pesticides et, à ce niveau-là, je voudrais aussi savoir si les municipalités vont pouvoir garder leur droit de légiférer en ce qui concerne l'utilisation des pesticides à des fins cosmétiques. Ça, c'est la première question.

LE PRÉSIDENT :

2230

Alors vous voulez savoir à propos d'un règlement sur les pesticides?

Mme NOHA FOUAD :

Je voudrais savoir où en est rendu le processus de consultation sur le Code de gestion des pesticides.

2235

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2240 **Mme NOHA FOUAD :**

Et la deuxième partie de cette question-là, est-ce que les municipalités vont pouvoir garder leur droit de légiférer en ce qui concerne l'utilisation des pesticides sur leur territoire.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Alors, monsieur Latulippe.

2250 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, quelques instants, je cherche pour donner l'information sur où en est rendu le règlement sur le Code de gestion des pesticides, et puis on va vous donner aussi quelques éléments sur les eaux de surface, la question des pesticides au niveau des eaux de surface. Le temps que je me retrouve, mon cahier a tombé par terre, alors ça a tout mêlé... Voilà.

2260 Alors, effectivement, ce qu'on appelle le Code de gestion des pesticides, c'est un règlement, finalement, on le vulgarise dans le jargon en parlant de Code de gestion des pesticides, une préconsultation publique sur ce Code-là s'est tenue à la fin 98. Il y a eu une analyse de 63 mémoires qui ont été reçus à cette occasion. Le bilan de cette consultation est en écriture pour présentation aux autorités du Ministère qui devront, d'ici le début de mai, établir au niveau des recommandations qu'est-ce qui va se passer par la suite et l'échéancier de mise en oeuvre de ce règlement-là au niveau de l'exécutif du gouvernement.

2265 Alors, nous sommes donc, à partir de cette préconsultation-là, à la rédaction des dernières versions au niveau technique et d'une présentation éventuellement d'un mémoire au Conseil des ministres, tenant compte des ajustements que la consultation aurait pu susciter.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Donc la consultation a eu lieu, elle est terminée. Vous êtes en train d'intégrer ces remarques-là et d'établir la version finale.

2275 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement. C'est-à-dire, une version qui sera présentée au Conseil des ministres et, ensuite, dans le processus législatif habituel, ce règlement-là sera publié et, à ce moment-là, les gens ont un certain nombre de jours - ça varie entre 45 et 60 jours, techniquement, je

2280 pourrais vous donner le nombre de jours exact - pour présenter un mémoire relativement à ce règlement-là avant son entrée en vigueur.

LE PRÉSIDENT :

2285 À ce nouveau texte.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2290 Maintenant, je vous signalais...

LE PRÉSIDENT :

Juste une chose. Madame avait une deuxième question là-dessus. Est-ce que les municipalités pourront garder leur pouvoir de faire des règlements sur l'utilisation des pesticides?

2295 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Actuellement, contrairement aux autres réglementations municipales, il y a eu déjà des amendements qui ont été apportés à la Loi sur les pesticides au niveau de la réglementation. Je vais retrouver la Loi et on pourra y revenir. Parce que habituellement, lorsqu'il y a un règlement municipal qui porte sur le même objet qu'un règlement du gouvernement du Québec, au même effet, et même selon les tribunaux qui a la même finalité, c'est assez technique, il doit être soumis au ministre de l'Environnement qui, à ce moment-là, détermine dans quelle mesure il va l'approuver, s'il décide de l'approuver, le cas échéant, et déterminer parfois même des conditions d'application.

2305 Je vais vous donner, si vous permettez, juste un avant-goût de ce que la Loi détermine. C'est l'article 124(5) de la Loi. Alors les paragraphes 5 et 6 de la Loi. Alors les règlements du gouvernement, donc, je résume un peu, prévalent:

2310 «... sur tout règlement municipal portant sur le même objet, à moins que le règlement municipal ne soit approuvé par le ministre, auquel cas, ce dernier prévaut dans la mesure que détermine le ministre.»

2315 Alors, en clair, c'est que le règlement municipal portant sur n'importe quel objet va devoir passer ce filtre-là au niveau du ministre et le ministre va déterminer dans quelle mesure il l'apprécie. Il pourrait, par exemple, dire: «Les articles 1 à 8 sont ceux adoptés par la municipalité. Par contre, les articles 9 et 10 sont des articles provinciaux.»

2320 Dans le cas de la gestion des pesticides, il y a deux articles précis qui déterminent dans quelle mesure les municipalités peuvent garder certains pouvoirs, et je vais fouiller dans mes lois et vous revenir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2325 C'est parce que je pense que madame intervient parce que la Municipalité de Chelsea a adopté déjà, je pense, un règlement qui réglemente l'utilisation des pesticides sur son territoire. Au fond, vous voulez savoir si vous allez garder ce pouvoir-là ou non.

Mme NOHA FOUAD :

2330 Oui. La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que récemment quand j'ai parlé à des gens du Ministère à Québec, il était question de remettre ça sur la table. En ce moment, dans la Loi sur les pesticides, il y a un règlement qui dit que les municipalités ont le pouvoir de réglementer sur l'utilisation des pesticides pour des fins cosmétiques. Il y en a aussi un autre qui n'est pas encore en vigueur, puis qui dépend de la mise en vigueur du Code de gestion des pesticides, qui va encore plus loin. Et puis, je me demande, est-ce qu'on est en train de remettre ça en question.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2340 Effectivement, sans remettre en question, il y a dans le... et je devrai vous revenir là-dessus parce que mon texte de loi n'en fait pas mention sur les modifications précises qui touchent les municipalités, parce que dans le texte actuel, on parle de règlements inconciliables:

2345 «Le ministre peut transmettre à une municipalité ou à une communauté urbaine un avis qui mentionne les dispositions de leur règlement qu'il estime inconciliables.»

2350 Se pose aussi la problématique des pouvoirs versus le Code de gestion des pesticides: est-ce que les municipalités peuvent effectivement garder les mêmes pouvoirs? J'aime autant vous revenir sur cette question-là et faire les vérifications qui s'imposent.

LE PRÉSIDENT :

2355 Est-ce qu'il y avait beaucoup de choses dans les mémoires que vous avez reçus sur ce point-là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2360 C'est ce que je devrai vérifier. Je ne peux pas vous donner d'indication là-dessus.

2365 **Mme NOHA FOUAD :**

 Mais en ce qui concerne l'échéancier, vous avez parlé du fait qu'il y aurait une recommandation qui serait faite au ministre?

2365 **LE PRÉSIDENT :**

 Au mois de mai.

2370 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 C'est-à-dire qu'il y a un processus administratif. À l'heure actuelle, on n'est pas rendu aux recommandations au ministre, mais la consultation est terminée et le processus administratif s'entame.

2375 **Mme NOHA FOUAD :**

 Est-ce que vous avez une idée des échéanciers?

2380 **LE PRÉSIDENT :**

 Il a parlé du mois de mai, madame.

2385 **Mme NOHA FOUAD :**

 Ah! le mois de mai. Pardon, je n'avais pas entendu.

2390 **LE PRÉSIDENT :**

 Pour le soumettre au ministre. Après ça, évidemment, là, ça sort de son échéancier. Il n'est pas maître du reste. Ça va?

2395 **Mme NOHA FOUAD :**

 Je sais qu'ils ne sont pas maîtres.

2400 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais ce qui est intéressant, c'est qu'une fois que le règlement serait reformulé et présenté par le ministre, il y aurait une publication et donc une nouvelle possibilité d'intervention.

2405 **Mme NOHA FOUAD :**

D'accord.

2410 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

2415 **Mme NOHA FOUAD :**

Oui. Merci beaucoup.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

2415 Merci.

2420 **Mme NOHA FOUAD :**

2425 Je voudrais passer à la deuxième question qui a trait à la qualité de l'eau. De nouveau, je suis les traces de l'intervenante précédente. Plus particulièrement, je suis très intéressée par la contamination des eaux par les pesticides. Certains pesticides sont des perturbateurs endocriniens qui agissent à de très basses doses, à de très faibles concentrations et qui peuvent complètement dérégler les systèmes hormonaux, incluant la sexualité, la reproduction, etc.

2430 Il y a d'autres substances qui sont aussi des perturbateurs endocriniens, qu'on retrouve dans certains plastiques, qu'on retrouve dans certains détergents. Les BPC aussi en sont.

2435 Alors je voudrais savoir s'il y a des analyses, des plans de surveillance, s'il y a des normes par rapport à la concentration de ces substances, donc de ces perturbateurs endocriniens dans l'eau, que ce soit dans l'eau de puits - par exemple, à Chelsea, nous nous alimentons en eau à partir des puits artésiens, puits de surface - dans les rivières là où ça va. On sait déjà que dans les rivières et les lacs, les poissons et les autres animaux sont déjà perturbés à ce niveau-là. On retrouve, comme vous le savez probablement, des baleines, des bélugas qui sont hermaphrodites dans le Saint-Laurent. Je ne veux pas rentrer dans les détails des effets endocriniens. Mais ce qui m'inquiète, c'est aussi au niveau des fosses septiques. On est à Chelsea aussi sur des fosses septiques. On a aussi des champs d'épuration.

2440 L'autre sujet qui m'inquiète, c'est qu'en Europe, on a retrouvé dans beaucoup d'eau, y compris de l'eau potable, y compris de l'eau de montagne, à peu près partout, des résidus de produits pharmaceutiques qui semblent être rejetés par l'être humain, après avoir pris des médicaments. On retrouve dans l'eau des produits tels que des produits qui font baisser le

2445 cholestérol, qui font baisser la tension, des hormones, toutes sortes de choses qu'on ne voudrait vraiment pas ingérer. Et puis à ce niveau-là, je voulais savoir aussi quelle était la situation au Canada, plus particulièrement au Québec, s'il y a un système de surveillance, s'il y a encore à ce niveau-là aussi des normes qui sont établies, des normes de dépassement qui sont établies.

2450 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vais demander à Sylvain Primeau de donner quelques éléments d'information.

2455 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Bonsoir, monsieur le président! Pour répondre à la question de madame, au ministère de l'Environnement, on a un réseau de surveillance qui s'appelle le réseau de surveillance des substances toxiques et nous surveillons une partie des substances mentionnées par madame.

2460 À Sherbrooke, j'avais déjà fait mention d'une liste de paramètres qui étaient suivis de notre côté et cette liste-là comprend quelques-unes des substances à effet endocrinien.

2465 Pour faire un résumé rapidement, on peut citer certains métaux lourds, les chlorophénols, les acides résiniques, les acides gras, les dioxines et furannes. Donc, on utilise certains moyens pour suivre ces concentrations-là dans les milieux aquatiques au Québec à l'aide de cellules à dialyse, qui sont des concentrateurs, et des mousses aquatiques. Et on a aussi le poisson en entier.

2470 Dans le cas de la rivière des Outaouais, le seul outil comme celui-là qu'on a utilisé, c'est le poisson entier, en amont et en aval de certaines papetières, pour mesurer les concentrations en dioxines et furannes. Et on doit dire que dans le cas d'une des papetières en particulier, celle de Thurso, on a mesuré des concentrations de dioxines et furannes un équivalent de 2,3,7,8 TCDD, qui est la dioxine la plus毒ique, qui était aux environs de 40 nanogrammes par kilogramme de poisson entier. Le poisson qu'on suivait était le meunier noir. Et ces concentrations-là sont parmi celles les plus élevées au Québec. Et ces analyses-là ont eu lieu en 1988.

2480 À part de cela, dans le cas de la rivière des Outaouais et ses tributaires, nous n'avons pas fait d'autres analyses de polluants semblables. On s'est plutôt concentré sur les tributaires comme la l'Assomption, la Châteauguay, la Saint-François, la Yamaska, la Chaudière pour de telles études, quand c'était des bassins versants qui étaient plus exposés à des sources de pollution comme ça.

2485 Et ça a été fait aussi dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000. C'était des ententes conjointes avec Environnement Canada.

LE PRÉSIDENT :

2490 D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres études qui sont faites spécifiquement par Environnement Canada sur ces choses-là?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2495 Malheureusement, je ne peux pas parler pour ce qui est d'Environnement Canada. Je ne suis pas au courant de ce qui se passe au niveau de leurs dossiers. Je ne peux pas me prononcer à leur place.

LE PRÉSIDENT :

2500 C'est clair que vous ne pouvez pas parler pour eux, mais si vous aviez été au courant d'études, ça nous aurait...

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2505 Bon, il y a quand même eu certaines études qui ont eu lieu en amont et en aval de papetières dans le cadre des études de suivi environnemental des papetières. Et comme je vous disais, à Sherbrooke, les résultats de ces études-là ne nous ont pas encore été transmis.

LE PRÉSIDENT :

2510 D'accord. Alors ça, ce sont les études en rivières.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2515 Oui, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2520 Est-ce qu'il y en a -- madame posait la question à deux niveaux: la question au niveau de normes, est-ce qu'il y a des normes qui existent et qu'on suit là-dessus et, deuxièmement, est-ce qu'il y en a dans l'eau potable.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2525 Bon, pour ce qui est des normes, il a le Répertoire des critères utilisé par le ministère de l'Environnement, qui est disponible sur le site Internet du Ministère. Et là-dedans, il y a à peu près, je pense c'est quelque chose comme 400 produits différents où les critères sont annoncés. Il y a plusieurs niveaux de critères: pour la vie aquatique, l'eau destinée à

2530 l'approvisionnement en eau potable, et madame pourra retrouver les critères qui font son intérêt dans ce document-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame?

2535 **Mme NOHA FOUAD :**

Je sais qu'il y a des normes qui sont établies pour certains produits, mais je doute qu'elles ont été établies en fonction des propriétés de perturbateurs endocriniens. Peut-être que 2540 Santé Canada...

LE PRÉSIDENT :

On va aller vérifier auprès des gens de la Santé. Est-ce que vous avez des données là-dessus? 2545

Mme HÉLÈNE DUPONT :

Non, malheureusement, je n'ai pas de données. Alors, précisez-moi la question, j'irai 2550 chercher une réponse.

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est-à-dire que je pense qu'on a déjà eu certains échanges dans l'audience 2555 antérieurement sur ces questions-là, mais on peut la repréciser quand même. Au fond, l'argumentation que madame fait, c'est qu'il y a un certain nombre de polluants ou de traces de polluants dans l'eau qui ont des effets endocriniens, perturbateurs du système endocrinien. Elle a évoqué, bon, toute une série de choses, les détergents, les plastiques, les BPC. On a évoqué les dioxines et furannes, etc.

2560 Et elle veut savoir, entre autres, si on cherche ces éléments-là dans l'eau potable - apparemment que si on connaît bien les effets, ça, c'est documenté - ces choses-là sont soupçonnées d'avoir un effet sur le système endocrinien, et elle veut savoir si on a des normes qu'on suit, et elle veut savoir si on les suit dans le milieu naturel et si on les suit dans l'eau potable. 2565

Mme NOHA FOUAD :

Si vous voulez bien me permettre de préciser. Aussi, si on les suit au niveau des 2570 champs d'épuration. Je veux juste vous donner un exemple. J'ai un champ d'épuration et puis,

pas loin de là, j'ai un potager que j'aimerais établir, biologique. Est-ce qu'il y a des chances de contamination de ces produits-là dans mon potager. Et puis aussi au niveau des sites d'enfouissement, est-ce qu'il y a des surveillances spécifiques à ce niveau-là.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Madame?

Mme HÉLÈNE DUPONT :

2580 Au niveau de la Santé, on ne fait pas de surveillance de contaminants qui sont présents dans l'environnement.

2585 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, je comprends ça, vous ne faites pas des toxicologies. Mais au niveau de l'eau potable.

2590 **Mme HÉLÈNE DUPONT :**

On ne surveille pas... ce n'est pas le ministère de la Santé qui fait ce genre de surveillance-là. On ne fait pas ça.

2595 **Mme NOHA FOUAD :**

Alors qui est-ce qui le fait? C'est le ministère de l'Environnement pour l'eau potable?

2600 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le ministère de l'Environnement qui le fait, oui.

2605 **Mme NOHA FOUAD :**

D'accord. La troisième partie, la même question...

LE PRÉSIDENT :

La même question sur les champs d'épuration?

2610 **Mme NOHA FOUAD :**

Non, non, je reviens sur ma question en ce qui concerne les résidus des produits pharmaceutiques. On n'en a pas du tout parlé. C'était une partie de ma question.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Madame demande si on cherche aussi les résidus de produits pharmaceutiques?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2620

Ça, monsieur, c'est encore des choses qui sont au niveau du développement. Il est évident qu'on est en questionnement chez nous sur ces questions-là. Et le problème qu'on a avec ces substances-là, c'est la mesure en tant que telle, le développement de méthode au laboratoire. Et on va de pair avec le Centre d'expertise en mesures du Québec, nos laboratoires, et ça, tant qu'on n'a pas de méthode de mesures fiable au niveau du laboratoire, on ne peut pas se permettre d'utiliser ces méthodes-là dans des surveillances environnementales globales.

2630

Donc on est en développement, et tant et aussi longtemps que ce développement-là ne sera pas terminé ou que le questionnement ne sera pas terminé avec des revues de littérature, des choses comme ça, on ne pourra pas répondre de façon exacte à ces questions-là.

2635

Il y a aussi une petite chose que je voudrais mettre au point. Tantôt, concernant les résultats qu'on avait à Thurose concernant les dioxines et furannes, il faut dire que ces résultats-là ont été obtenus avant la mise en fonctionnement du traitement secondaire de l'usine de Thurose. C'est bien important parce que, après ça, avec la mise en fonction du traitement secondaire, on devrait avoir une baisse des dioxines et furannes.

LE PRÉSIDENT :

2640

D'accord. Pour ce qui est de la surveillance de l'eau potable, madame, il y a eu là-dessus de longs échanges, sauf que jamais on a posé la question par rapport à des traces de médicaments ou par rapport à d'autres éléments. Mais pour avoir un suivi, ça, il y en a un et il est systématique et il est à plusieurs niveaux.

2645

Pour ce qui est des fosses septiques...

M. LUC PROULX :

2650

Monsieur le président, excusez-moi de vous interrompre, un peu pour vous expliquer la raison du trafic en arrière qu'on avait tantôt, c'est que suite à une question qu'on a eue dans une

2655 audience antérieure, on est en train de préparer un petit document qui va résumer un peu qu'est-ce que c'est tous les perturbateurs endocriniens, toute la problématique des oestrogènes, ce qui se fait aux États-Unis, qu'est-ce qu'on est en train de regarder, etc. Donc, on est en train de vérifier ça et, la semaine prochaine, je vais être capable de vous déposer ce document-là. Donc, c'était pour informer les gens.

LE PRÉSIDENT :

2660 Voici l'explication du trafic.

M. LUC PROULX :

Voilà.

2665 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà. Donc, j'avais raison de vous dire qu'il en avait déjà été question dans l'audience, sauf que là, je ne suis plus capable de me rappeler à quelle place que ça a eu lieu.

2670 **Mme NOHA FOUAD :**

2675 D'accord. Je suis contente de savoir que c'est à l'étude. J'aimerais savoir aussi les résidus pharmaceutiques, j'aimerais être sûre que ça, ça va être à l'étude. Peut-être que c'est déjà fait ailleurs au Canada. Je pense que probablement les États-Unis ont commencé à faire ça, mais je ne sais pas si ça se passe au Canada.

LE PRÉSIDENT :

2680 D'accord.

Mme NOHA FOUAD :

2685 Une autre question qui est un peu différente. Je voulais savoir s'il y a un inventaire qui est fait des terrains humides en Outaouais à des fins de protection de ces sites.

LE PRÉSIDENT :

2690 Un inventaire sur quoi?

Mme NOHA FOUAD :

Les terrains humides, «wet lands» en anglais.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Sur les marais, les terrains humides, oui.

2700 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Monsieur le président, oui, au niveau de la rivière des Outaouais, il y a eu des inventaires de faits, notamment pour le projet de création du Parc de Plaisance et il y a eu plusieurs inventaires qui ont été faits au cours des dernières années dans le secteur de Hull jusqu'à ce qu'on appelle le bief Hull-Carillon.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la carte aussi des zones inondables a été faite?

2710 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Je demanderais peut-être à monsieur Latulippe à ce niveau-là.

2715 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Il faudrait que je vérifie si la cartographie a été faite dans cette région-ci.

2720 **Mme NOHA FOUAD :**

Mais à quel niveau l'inventaire est-il fait? Quelle grandeur de terrains humides allez-vous inventorier? Puis est-ce que vous regardez aussi la valeur de la biodiversité? Par exemple, à Chelsea, il y a un terrain humide qui est petit, mais qui est très très particulier. Puis il y en a d'autres qui ne sont pas connus des administrateurs. Les personnes locales les connaissent, mais je me demande s'ils sont répertoriés.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre prétention, c'est que l'échelle d'examen est trop large et qu'il y a des petits marais qui sont oubliés, dont on ne connaît pas l'existence?

2730 **Mme NOHA FOUAD :**

Je ne le sais pas. Je le demande. Je n'ai pas de prétention du tout ici.

2735 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Depuis 1996, si je ne me trompe pas, l'entrée en vigueur du deuxième alinéa de l'article 22 fait en sorte que tous travaux ou tout ce qui peut modifier, et on parle ici:

2740 «Quiconque érige, modifie ou fait une construction, exécute des travaux dans l'eau ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier, dans un lac, dans un étang, dans un marais, un marécage ou une tourbière, doit préalablement obtenir un certificat d'autorisation.»

2745 Donc, en faisant le relevé des certificats d'autorisation qui ont pu être émis, on pourrait au moins avoir un certain décompte s'il y a eu des travaux faits dans des marais. Et à cet effet-là, lorsque le ministre accorde un certificat d'autorisation via son directeur régional, il peut exiger toute information. On spécifie:

2750 «Exiger du requérant tout renseignement, toute recherche ou toute étude supplémentaire dont il a besoin pour émettre ce certificat-là et connaître les conséquences d'un projet sur l'environnement, juger de son acceptabilité, sauf si le projet a déjà fait l'objet d'un certificat.»

LE PRÉSIDENT :

2755 Oui, c'est sûr que le marais est protégé, lui, ou que le marais est soumis. La question de madame était de savoir: est-ce qu'on les connaît?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2760 Est-ce qu'on les connaît?

LE PRÉSIDENT :

2765 Vous les connaissez indirectement. Un promoteur doit vous le signaler s'il y a un projet qui doit --

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2770 Est-ce que la cartographie écologique, dont monsieur Falardeau nous a parlé, comprend les zones humides?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2775 Je suis désolé de vous dire que comme monsieur Falardeau n'est pas là, j'imagine que le cadre écologique de référence, comme il comporte tous les éléments relatifs à ça, devrait sûrement l'avoir.

LE PRÉSIDENT :

2780 Je vais permettre une intervention verbale de quelqu'un dans la salle, qui semble avoir la réponse. Oui?

M. HUGUES DUPUY :

2785 Mon nom, c'est Hugues Dupuy. Je suis du Conseil régional de développement de l'Outaouais. Le cadre écologique de référence, en cartographiant tous les milieux naturels de la région, va donc englober les milieux humides. Ils seront répertoriés à ce moment-là. Évidemment, l'échelle de perception, les niveaux de perception au début sont au 1:250 000 et 2790 ça va descendre jusqu'au 1:50 000. Certaines portions seront couvertes au 1:20 000. Puis il y a encore des portions qui vont être couvertes encore à des échelles plus grandes, ce qui permet...

2795 Ce que je veux vous dire essentiellement, c'est qu'on en fait un répertoire, mais qu'évidemment on ne fera pas tout au millième là, mais ils vont être répertoriés, dans un premier temps, dans le cadre de la cartographie écologique qui appartient à la région et à l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais, ce qu'on connaît sous le nom de l'ATINO.

LE PRÉSIDENT :

2800 Merci.
 Ça va, madame?

Mme NOHA FOUAD :

2805 Oui, merci beaucoup pour cette réponse.

LE PRÉSIDENT :

2810 Est-ce qu'on peut arrêter là?

Mme NOHA FOUAD :

Non. Je devais passer cet après-midi, puis je suis revenue. Alors, j'ai deux autres questions.

2815

LE PRÉSIDENT :

On avait droit à deux. Pardon?

2820

Mme NOHA FOUAD :

Je ne savais pas qu'on avait droit qu'à deux questions.

LE PRÉSIDENT :

2825

Oui. Vous êtes à deux questions là.

Mme NOHA FOUAD :

2830

Est-ce que je peux en poser une autre?

LE PRÉSIDENT :

Je vais la recevoir, mais on n'aura pas la réponse.

2835

Mme NOHA FOUAD :

2840

Excusez-moi, je n'étais pas au courant de ça. Je voudrais connaître la vulnérabilité des infrastructures liées à la gestion de l'eau au Québec par rapport au bogue de l'an 2000. Je pense à la gestion des barrages, gestion des niveaux d'eau, production d'électricité, gestion des eaux usées, purification des eaux pour la consommation, etc.

LE PRÉSIDENT :

2845

Écoutez, je vais la recevoir et il y aura une réponse qui va advenir dans l'audience.

Mme NOHA FOUAD :

Comment est-ce que moi, je vais recevoir la réponse?

2850

LE PRÉSIDENT :

Vous allez la recevoir personnellement en donnant votre nom à madame à l'arrière. Et quand elle va rentrer, je vous promets qu'on va vous l'acheminer.

2855

Mme NOHA FOUAD :

Je vous remercie beaucoup.

2860 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie, madame.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2865 Sur les pesticides, les pesticides sont le résultat de pratiques agricoles intensives, est-ce qu'il y a des solutions alternatives aux pesticides?

M. MARC CLÉMENT :

2870 Il y a un certain nombre de solutions alternatives. Puis il y a d'ailleurs des efforts importants qui sont mis en place par le ministère de l'Agriculture avec la stratégie phytosanitaire, un objectif de réduction des pesticides qui voulait atteindre une cible d'une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides d'ici l'an 2000. Je ne crois pas qu'on atteigne cette cible-là.

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est l'autre côté de l'an 2000.

2880 **M. MARC CLÉMENT :**

2885 Ça, c'est l'autre côté de l'an 2000. Ça n'a rien à voir avec le bogue. Mais peut-être pour caractériser un peu mieux l'Outaouais, l'utilisation de pesticides en Outaouais, la plus grande portion, ce sont des herbicides. Il y a des efforts de consentis de ce côté-là pour apporter des alternatives, mais la plupart des alternatives, disons, vont être utilisées par une minorité de gens.

2890 Alors on peut voir qu'au niveau provincial, je pense que la réduction des herbicides a été environ de 7 %. Puis principalement parce qu'on a des augmentations de superficie de maïs grains, des augmentations de superficie de soya, et ces augmentations-là font en sorte que même les efforts qui sont faits pour, par exemple, réduire l'utilisation des pesticides, parce qu'il y a des augmentations de surface, bien, on finit par avoir finalement... on n'atteint pas notre cible.

2895 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sur les herbicides, pesticides-herbicides, est-ce que l'Hydro-Québec, par exemple, et TQM sont soumis au code de la même façon que les autres usagers du milieu pour les lignes de transport d'énergie et les gazoducs?

2900 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Il faudrait vérifier dans chaque cas puisque les lois au Québec déterminent lorsque c'est applicable. Par exemple, la Loi sur les mines, à l'article 3 de la Loi sur les mines, on indique que le gouvernement est lié par la Loi sur les mines, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les mandataires de la Couronne ou dans le gouvernement lui-même. Donc, Hydro-Québec étant, sans l'ombre d'un doute, un mandataire du gouvernement, il faudrait vérifier.

2910 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ce serait intéressant de vérifier ça, parce qu'il y a de grandes surfaces déboisées qui, je pense, demeurent déboisées grâce aux herbicides.

2915 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On sait que, par exemple au niveau des évaluations environnementales, le ministère des Transports ou certains ministères sont assujettis. On me dit qu'on peut donner d'autres éléments d'information.

2920 **M. DANIEL DUBUC :**

Au niveau du règlement d'application de la loi que j'ai abordé tantôt, il y a une certaine particularité pour le MTQ, Hydro-Québec. Les projets d'arrosage sur des sentiers linéaires des lignes hydroélectriques sont assujettis à une obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. À l'intérieur des demandes de certificat d'autorisation, ils sont régis par une directive au niveau des pesticides. Il doit y avoir un inventaire des milieux, un inventaire des zones sensibles, des mesures de mitigation, des mesures de protection en cas de déversement.

2930 C'est quand même assez particulier comme secteur. Si on fait la comparaison avec le secteur agricole, l'utilisation des herbicides en milieu agricole n'est pas régie par le processus de certificat d'autorisation.

2935 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et c'est conforme à ce que vous nous apprêtez à nous dire, madame Mugeat?

Mme FRANÇOIS MOUGEAT :

2940 Oui, c'est ce que j'allais dire. C'est qu'Hydro-Québec est assujettie aussi. Ils font des demandes d'autorisation pour l'épandage de phytocides. Et selon l'hectare, enfin la superficie, ça va jusqu'à la procédure d'évaluation d'impact en vertu de l'article 31.

LE PRÉSIDENT :

2945 Monsieur Pierre Calvé, s'il vous plaît.

M. PIERRE CALVÉ :

2950 Bonsoir, monsieur!

LE PRÉSIDENT :

2955 Bonsoir, monsieur Calvé!

M. PIERRE CALVÉ :

2960 Je suis Pierre Calvé, coprésident de l'Association pour la protection du lac Heney. Il y a quelques petites choses que je ne savais pas avant de préparer ce que j'avais préparé comme commentaires et questions, un, c'est qu'il fallait poser des questions et pas faire des commentaires. Apparemment, on...

LE PRÉSIDENT :

2965 C'est-à-dire que vous pourrez toujours venir nous faire un mémoire, nous déposer un mémoire à l'automne, voyez-vous!

M. PIERRE CALVÉ :

2970 Justement, c'est ce qu'on m'a dit. Ensuite, j'étais très surpris de voir, lors des délibérations au sujet des piscicultures en général et des piscicultures dans l'Outaouais en particulier, qu'il ne soit pas fait mention de toute cette mésaventure du lac Heney dont vous êtes au courant.

2975 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2980 **M. PIERRE CALVÉ :**

Et j'avais plusieurs questions à poser surtout à ce sujet-là justement, pourquoi, quand on a posé des questions au sujet des études d'impact de piscicultures sur l'eau, sur les lacs, sur la pollution, que jamais on ne réponde en faisant mention des rapports qui ont été faits et des études qui ont été faites depuis plus de trois ans sur le lac Heney. Et la réponse qu'on m'a donnée, c'est que la question du lac Heney était taboue ici pour le moment. Est-ce que je me trompe?

2985 **LE PRÉSIDENT :**

2990 Elle n'est pas taboue, premièrement, mais il peut y en avoir des bouts de tabous dans la mesure où il y a un risque de procès. Il y a eu un procès où il y a un risque d'appel, etc. S'il y a un risque d'interférer avec le Tribunal, évidemment je n'en traiterai pas. Mais il est légitime de demander s'il y a eu des études ou de nous montrer s'il y a eu des études ou pas.

2995 Que le questionnement sur les piscicultures ait eu lieu ce soir, ici, ce n'est pas un hasard non plus. La question avait été soulevée hier et je savais que vous étiez inscrit à poser des questions. Et donc, si vous voulez poser des questions sur ce qu'on connaît de la pollution éventuelle d'une pisciculture, vous êtes parfaitement légitimé de poser des questions. Mais on ne fera pas une analyse de cas du lac Heney. Ça va?

3000 **M. PIERRE CALVÉ :**

3005 C'est que j'allais dire quand on a posé la question au Ministère: «Y a-t-il eu des études précises d'impact de piscicultures sur l'eau», pourquoi est-ce qu'on n'a pas fait référence aux études qui ont été faites dans le cadre du lac Heney et dans le cadre des études qui ont été subventionnées par le ministère de l'Environnement par l'association, par les municipalités, justement pour voir quels étaient les effets de la pisciculture sur le lac Heney et sa capacité d'absorption.

3010 Alors, moi, je répondrai à cette question. Oui, il y a eu des études d'impact. Et on a dit qu'on avait des résultats mitigés à cause des méthodologies qui ne s'entendaient pas, mais je peux dire que les résultats étaient assez probants pour qu'on révoque un permis un an après avoir attribué un permis d'expansion d'une pisciculture qui pourrait produire 250 tonnes de poissons.

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que cette étude-là a été rendue publique?

3020 **M. PIERRE CALVÉ :**

Non, pas encore, à ma connaissance. Mais c'est une étude du... il y a deux études du professeur Bird de l'Université de l'UQAM, qui a été mandaté pour faire la première phase de l'étude sur le lac Heney. Quand on a fait un permis d'expansion, on voulait savoir si le lac était capable d'absorber une expansion de 250 tonnes. Il y a un autre rapport qui a suivi du professeur Prairie, Yves Prairie, de l'UQAM aussi, et ce professeur est toujours actif actuellement dans les études sur le lac.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

3030 Très bien.

3035 **M. PIERRE CALVÉ :**

Alors, moi, les questions...

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Et ces études-là ont été commandées par qui?

3045 **M. PIERRE CALVÉ :**

Il y a eu un comité mis sur pied, qui s'appelait le Comité de la relance du lac Heney.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, essentiellement par les citoyens?

3055 **M. PIERRE CALVÉ :**

Ce comité était formé d'un représentant du ministère de l'Environnement et de la Faune qui devait accorder ou recommander un permis d'expansion à la pisciculture, des deux municipalités concernées autour du lac Heney, c'est-à-dire North Field et le Lac-Sainte-Marie, l'Association des représentants de la protection du lac Heney, c'est-à-dire nous. Les pourvoiries autour du lac Heney étaient représentées. Je pense que c'est à peu près tous les... et le pisciculteur, évidemment.

3060 Alors, tous ces gens-là ont contribué à ces études-là et surtout à la première phase de l'étude. Je sais que le Ministère a versé 25 000 \$ à cette étude-là. Et cette étude-là a été faite pour déterminer justement la capacité d'absorption du lac. Je me suis toujours demandé pourquoi, et j'en parlais aux gens du Ministère, pourquoi on avait permis à cette pisciculture de

doubler sa production à 250 tonnes sans même avoir attendu les résultats de l'étude, sachant très bien qu'il n'y avait pas eu d'étude d'impact environnementale avant de permettre le premier établissement de la pisciculture en 93.

3065

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On va vérifier.

Oui, monsieur Latulippe?

3070

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3075

Monsieur le président, dans ce dossier-là, nous sommes actuellement poursuivis. Je vous soumets que ce dossier est sub judice et nous ne pouvons commenter, on pourrait préjudicier au dossier judiciaire. Je n'ai pas discuté avec mon confrère qui est au dossier et je ne voudrais pas du tout commenter.

3080

Par contre, pour répondre d'une façon globale au niveau des piscicultures qu'est-ce que le ministère de l'Environnement fait actuellement, je pense qu'on peut vous donner des éléments d'information, d'autant que tout à l'heure, dans la discussion avant la pause, on s'est concerté pendant la pause pour vous donner des éléments concernant les piscicultures d'une façon générale. Alors, je vous soumets cette proposition. Vous êtes d'accord?

3085

LE PRÉSIDENT :

Laquelle?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3090

Pour ne pas discuter, dans un premier temps, du dossier du lac Heney.

3095

LE PRÉSIDENT :

On ne discutera pas du dossier du lac Heney. La seule chose, vous auriez pu par ailleurs me signaler qu'une étude avait été faite, puisqu'elle a été faite et que vous l'avez payée celle-là. Ce n'est pas un secret? L'existence de l'étude n'est pas un secret?

3100

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Non, l'existence n'est pas secrète.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, très bien.

3110 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, si vous jugez opportun, on peut vous donner des informations sur la façon dont on gère actuellement les piscicultures et l'impact de cette gestion-là au niveau environnemental.

3115 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le lac Heney?

3120 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, pas sur le lac Heney.

3125 **M. PIERRE CALVÉ :**

Ce n'est pas ma question, monsieur le président.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est juste moi qui a de la difficulté à commencer à me retrouver, inquiétez-vous pas. Mais comment, posons la question simple, une pisciculture n'est pas soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

3135 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

En vertu de l'article 22, on peut exiger certaines choses, mais ce n'est pas une étude d'impact.

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Calvé.

M. PIERRE CALVÉ :

Je vais reposer la question directement. Est-ce que quand quelqu'un fait demande d'un permis d'exploitation d'une pisciculture, il doit y avoir une étude d'impact environnementale avant qu'on accorde ce permis?

3145 **LE PRÉSIDENT :**

La réponse est non puisque...

3150 **M. PIERRE CALVÉ :**

La réponse est non?

3155 **LE PRÉSIDENT :**

... c'est soumis à l'article 22 de la Loi de la qualité de l'environnement et une étude d'impact est soumise à l'article 31 de la Loi de la qualité de l'environnement.

3160 **M. PIERRE CALVÉ :**

Mais si on avait fait une étude d'impact sur le lac Heney, on aurait bien vu que ce lac, avant qu'il ne meurt, parce qu'il est à toutes fins pratiques agonisant maintenant, ça aurait été très clair qu'il ne pouvait pas prendre une pisciculture.

3165 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Et quand vous viendrez déposer un mémoire là-dessus, vous pourrez faire la recommandation qu'une pisciculture soit soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

3170 **M. PIERRE CALVÉ :**

Maintenant, les deux questions que je veux poser, puis je sais que c'est long à répondre à ces choses-là, mais je veux qu'elles soient au dossier quand même.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien sûr.

3180 **M. PIERRE CALVÉ :**

Puis quand on est allé à Québec, nous, les représentants de l'association, rencontrer les sous-ministres concernant le problème de la pisciculture du lac Heney, où on suppliait de ne pas permettre de produire 500 000 livres de poissons annuellement dans un lac, alors qu'on a démontré que sa capacité d'absorption de phosphate était déjà dépassée seulement avec les ruissellements et puis les établissements autour du lac, alors il ne pouvait pas prendre une

3185 pisciculture, on nous a dit: «Nous essayons d'établir une industrie piscicole au Québec beaucoup plus importante qu'elle l'est maintenant.»

3190 Et il semble que le lac Heney a servi de projet pilote ou de cobaye dans cette affaire-là, parce qu'on était convaincu qu'il y avait des moyens techniques d'éviter qu'un lac ne se pollue, malgré... puis là, je parle d'un lac. Je ne parle pas d'un cours d'eau. On sait que des 3195 piscicultures, c'est extrêmement polluant, même dans la mer. Habituellement, on met ça dans des rivières à courant très rapide pour dissiper vite les phosphates. Alors, les lacs, je ne vois pas comment on peut faire vivre une pisciculture de 500 000 livres de poissons dans un lac de la grandeur du lac Heney, qui a 12 kilomètres carrés.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3200 **M. PIERRE CALVÉ :**

3205 Alors, quand on nous a dit qu'on voulait argumenter beaucoup la production et que l'Outaouais avait un grand potentiel pour le développement de piscicultures, j'aimerais savoir où dans l'Outaouais, à part les lacs, peut-être la rivière Gatineau ou la Lièvre ou les petits ruisseaux, on peut permettre l'établissement de piscicultures qui produiraient 100 tonnes, 200 tonnes. On a même parlé de 300 tonnes de poisson, 600 000 livres, ce qui produit 2 tonnes annuellement de phosphates, selon les études, au minimum, avant filtration, c'est-à-dire l'équivalent d'une ville de plus de 100 000 habitants.

3210 Alors ma question, c'est: où, dans l'Outaouais, peut-on établir des piscicultures de cette envergure, surtout maintenant que nous connaissons l'impact qu'une pisciculture, qui ne produisait même pas ça, a eu sur un lac de 12 kilomètres carrés, qui était quand même un lac énorme? C'est ma première question.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

3220 Alors, je vais aller au ministère de l'Agriculture là-dessus puisqu'on a eu quelques éléments d'information. Si je comprends bien, les prévisions ne sont pas sur des lacs, le développement de piscicultures éventuelles.

M. GUY OUELLET :

3225 C'est tout à fait exact. Nous, dans tout dossier, avant qu'on embarque dans un dossier au niveau du financement pour le développement soit d'une nouvelle entreprise ou d'une expansion d'une entreprise, on demande au promoteur d'avoir tous ses permis en main, ce qui comprend autant les permis par rapport au zonage, par rapport au plan d'urbanisme de la Municipalité, s'il y en a un, au plan de la MRC et évidemment par rapport au certificat

3230 d'autorisation du ministère de l'Environnement. Nous, c'est des conditions au départ pour analyser le dossier, pour voir si on va dans le dossier par la suite ou pas. Donc, nous, c'est évident qu'on attend que le ministère de l'Environnement ait émis le certificat d'autorisation là-dessus.

3235 Par rapport à ce que vous avez dit, j'aurais tendance à dire que c'est exact aussi. C'est évident que pour nous, on voit beaucoup plus le développement au niveau des rivières qu'au niveau des lacs. C'est un fait.

LE PRÉSIDENT :

3240 Parce que tantôt, vous avez expliqué dans quel sens l'Outaouais représentait pour vous un potentiel de développement des piscicultures.

M. GUY OUELLET :

3245 C'est exact. C'est ça, le potentiel, dans ce cas-là, l'étude qu'on avait regardée, l'Outaouais, c'était des zones dans la grande région de l'Outaouais-Témiscamingue - dans notre cas, ces deux régions-là avaient été mises ensemble - c'est des zones où il y avait des bons potentiels, où en tout cas on suspectait des bons potentiels en eau souterraine pour l'approvisionnement au niveau des piscicultures.

3250 Au niveau des effluents, bien, là, c'est le ministère de l'Environnement qui établit les capacités de support du milieu. Donc, là-dessus, nous autres, on s'est arrimé avec eux finalement pour... on attend qu'ils émettent le certificat d'autorisation avant d'aller plus avant dans le dossier.

3255 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, au niveau de ce qu'on vous avait interrogés précédemment, j'allais dire des pollutions, mais vous avez évoqué quoi? C'est des phosphates que vous avez évoqués tantôt? La production de phosphates, monsieur a donné des chiffres. Vous avez parlé de 100 tonnes.

M. PIERRE CALVÉ :

3265 Bon, 1 tonne de poisson, selon les études de Bird, produit 12.5 kilogrammes de phosphate. Alors, 300 tonnes multiplié par 12.5 kilogrammes. Maintenant, on a dit qu'on pouvait utiliser des moules à faible teneur en phosphate, qui pouvaient diminuer ça. On a tous les chiffres dans les rapports de Prairie et Bird là-dessus.

3270 Maintenant, mettons qu'on prend 10 kilogrammes de phosphate par tonne de poisson; alors 300 tonnes de poisson à 10 kilogrammes par tonne, ça fait énormément de phosphate. D'après mes calculs, c'est à peu près 2 tonnes de phosphate. Alors, ça, c'est comme si

quelqu'un arrivait dans le milieu d'un lac avec des sacs remplis de phosphate, d'engrais, puis il les jetait dans le lac comme ça.

3275 Alors en quatre ans, moi, j'ai vu ce lac passer d'une eau totalement limpide, où, dans ma baie, je faisais du snorkel et je voyais à vingt pieds, je voyais même les poissons de mon chalet dans le fond du lac. Quelques années après, je ne me voyais même plus le bout des pieds. C'était devenu une soupe verte remplie de mousse, d'algues, de blooms d'algues et de cyanobactéries. On a reçu des avis de médecin.

3280 Et ça a pris quelques années pour rendre le lac à cet état-là, au point que le Ministère a révoqué le permis du pisciculteur. Il est allé en appel là-dessus et on espère que le massacre va arrêter. Le sédiment a commencé à relâcher son phosphate. Et c'est très clair, le touladi a perdu son habitat.

3285 Donc, les phosphates, ça crée des dommages extrêmement difficiles, mais on croyait pouvoir les filtrer. On s'est bien rendu compte que c'était impossible avec des quantités comme celles-là.

LE PRÉSIDENT :

3290 C'est très intéressant comme phénomène, indépendamment du reste, il y a là un problème de gestion de fumiers si jamais on veut établir ce genre d'équipement. Ça va.

M. PIERRE CALVÉ :

3295 Ce n'est pas les fumiers. On parle de phosphate.

LE PRÉSIDENT :

3300 De phosphate, excusez-moi.

M. PIERRE CALVÉ :

3305 Ils sont extrêmement solubles dans l'eau et très difficiles à attraper.

LE PRÉSIDENT :

 Oui, oui.

M. PIERRE CALVÉ :

L'autre, c'est jusqu'à quel point on prend en compte d'études antérieures qui ont été faites plutôt que de réinventer toujours la roue?

3315 Et je vais mentionner un rapport qui a été subventionné par le ministère de l'Environnement et de la Faune en 1983, qui s'appelle le Rapport Somer - si je me souviens bien, c'est S-O-M-E-R - qui est un très volumineux rapport, à plusieurs volumes, et qui fait des recommandations, qui établit une cartographie des lacs selon leur capacité de développement et qui montre que, un, des lacs sont des éléments extrêmement fragiles, qui commencent maintenant à payer pour les années d'établissement de chalets qui vidaient tout dans le lac. Alors, on commence à payer pour ces choses-là, puis un peu partout dans les lacs. Et qui classait les lacs selon leur capacité de développement et qui disait que le lac Heney, par exemple, était déjà saturé, en 83, en termes de développement.

3325 Alors, ce que je voudrais juste mentionner, mais aussi demander, c'est jusqu'à quel point on tient compte de rapports comme ceux-là quand vient le temps de prendre des décisions quant à l'établissement d'industries piscicoles sur les lacs. Et je voudrais mentionner ça à la grandeur de l'Outaouais parce que des études comme ça existent.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous connaissez l'étude Somer, il me semble qu'elle est dans la documentation de référence. Je pense que vous la citez d'ailleurs dans votre document.

3335 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Oui, effectivement, c'est une étude qui, de mémoire, avait été faite à l'époque sur plusieurs plans d'eau, comme monsieur Calvé vient de le mentionner, et dans laquelle on retrouvait en particulier le lac Heney.

3340 Monsieur le président, j'aimerais peut-être situer un petit peu, parce que tout à l'heure on parlait soit d'un 22 ou d'un 31, où on parlait d'étude d'impact. Je pense que c'est un petit peu du jargon au niveau réglementaire. Même si c'est un 22, nous sommes tenus ou nous appliquons à ce moment-là certaines exigences au niveau des promoteurs. Alors, je vais vous donner un peu les éléments normaux que nous exigeons du promoteur:

«Toute recherche ou toute étude supplémentaire dont il estime avoir besoin pour connaître...»

- quand on parle de «il estime», c'est le Ministère -

3350 «... pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité, sauf si le projet a déjà fait l'objet d'un certificat d'autorisation en vertu des articles 31.»

- etc. -

3355 Alors, dans un projet - et c'est ce que monsieur Latulippe voulait mentionner tout à l'heure - lorsque nous évaluons un projet au niveau de l'article 22, nous demandons au promoteur de nous fournir toutes les informations que nous jugeons pertinentes et nécessaires avant de délivrer le certificat d'autorisation.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

3365 Très bien. Mais techniquement, ce n'est pas ce qu'on appelle, dans le langage du Ministère, ce n'est pas ce qu'on appelle une étude d'impact, ce qu'on appelle une étude de répercussion environnementale. Et la grosse différence des deux régimes, c'est quand vous êtes dans un régime selon l'article 31, non seulement vous avez une étude d'impact mais vous avez aussi une procédure possible qui fait qu'il peut y avoir une demande d'audience, ce qui n'est pas dans la procédure d'attribution selon l'article 22.

3370 Parfois, on mélange les deux régimes, mais les deux régimes ne sont pas du même type. Ça va?

M. PIERRE CALVÉ :

3375 Oui. Ce serait intéressant de savoir pourquoi on n'a pas eu d'étude justement comme ça sur le lac Heney avant.

LE PRÉSIDENT :

3380 C'est parce que ce n'était pas soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Et tout ne peut pas être soumis à la procédure. Ce sera à vous de nous faire la démonstration que ce genre de chose-là doit l'être.

M. PIERRE CALVÉ :

3385 Pour votre information, monsieur le président, les rapports dont j'ai parlé tout à l'heure, il en a quatre. Il y a les rapports de Bird, de septembre 96 et du 15 juin 97; et les rapports du professeur Prairie, du 7 août 97 et de juillet 98.

3390 Et si j'avais eu une autre question à poser, je l'aurais posée sur les moyens de réhabilitation une fois qu'on a tué un lac.

LE PRÉSIDENT :

3395 Ce n'est pas nécessairement sûr, mais je vais l'inscrire pour voir si on ne pourra pas la refouiller ailleurs. Merci, monsieur Calvé.

3400 **M. PIERRE CALVÉ :**

Merci, monsieur le président.

3405 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur le président, ce serait quand même intéressant, peut-être à une prochaine séance, de demander à monsieur Latulippe de nous faire la présentation qu'il nous a offerte sur les piscicultures.

3410 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, je vais demander à monsieur...

3415 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne le ferez pas ce soir. On le fera à une autre occasion.

3420 Monsieur Claude Beaudoin, s'il vous plaît.

3425 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

Claude Beaudoin, Service de l'aménagement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Mon intervention va se faire à deux niveaux, soit dans un premier temps une certaine précision à apporter concernant un sujet qui est revenu plusieurs fois au cours de la consultation, le fameux 500 mètres cubes quotidien, par jour.

On a élaboré beaucoup là-dessus sans préciser tout le contexte dans lequel évoluait ce fameux 500 mètres-là. Il a été dit hier par un des représentants du ministère de la Faune et des Parcs, que c'est une limitation à un volume maximum de 500 mètres journaliers qui apparaissait au premier schéma d'aménagement révisé. Je tiens à préciser que ce n'est pas dans le...

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau?

M. CLAUDE BEAUDOIN :

3435 De la Vallée-de-la-Gatineau.

LE PRÉSIDENT :

3440 De votre règlement intérimaire?

M. CLAUDE BEAUDOIN :

3445 C'est ça. Il faut préciser que c'est un règlement de contrôle intérimaire, non un schéma d'aménagement. Contrairement à ce qu'on pense, un schéma d'aménagement ne s'oppose pas aux citoyens, contrairement à un règlement de contrôle intérimaire. Même si le Ministère sur un règlement de contrôle intérimaire émettait un certificat de conformité, l'individu est obligé de se conformer quand même à la réglementation, mais il est intérimaire, il ne dure pas éternellement.

3450 Il faut préciser aussi que le règlement de contrôle intérimaire ne comprenait pas que seulement ce 500 mètres cubes là, mais d'autres éléments de protection aussi de la ressource en eau et aussi l'établissement de périmètre de protection alentour des ouvrages de captage d'eau souterraine. Ce n'est pas non plus, le règlement de contrôle intérimaire n'était pas et n'est pas un gel total des activités piscicoles sur le territoire.

3455 Il faut dire aussi qu'il y a eu des interventions. Le premier règlement de contrôle intérimaire a été désavoué par le ministre sur recommandation du ministère de l'Agriculture. Quelques mois après, on a représenté le même, avec une virgule en plus, puis il a été accepté. Bon, à rien y comprendre, bon.

3460 C'est la précision que je tenais à apporter là-dessus. C'est que face à l'absence de politique sur les activités piscicoles et sur la politique de l'eau qui n'est pas adoptée encore non plus, et les problèmes qu'on avait connus au niveau du lac Heney, on n'a pas voulu en rouver d'autres. Un, c'était assez pour l'instant, on en avait assez.

3465 Là, je résume beaucoup. Le deuxième point, c'est plutôt des questions, deux courtes questions. Elles vont surtout s'adresser au MAPAQ. La première, c'est concernant votre filière aquicole. À l'intérieur de la filière, les informations...

LE PRÉSIDENT :

3470 Vous n'oubliez pas de me parler.

M. CLAUDE BEAUDOIN :

3475 Ah! d'accord, vous allez transmettre.

LE PRÉSIDENT :

3480 Je vais vous dire pourquoi. C'est juste la manière d'être sûr que le monde à un moment donné ne se chicane pas.

M. CLAUDE BEAUDOIN :

3485 On n'est pas comme ça dans la Vallée-de-la-Gatineau.

LE PRÉSIDENT :

Alors, reformulez-moi la question, une question adressée au MAPAQ.

3490 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

3495 Monsieur le président, est-ce que vous pourriez demander au représentant du ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation si, dans leur filière aquicole, ils ont encore la fameuse hantise de la réglementation du ministère de l'Environnement et de la Faune concernant le développement... ils voyaient comme une contrainte l'utilisation des plans d'eau comme milieu de développement aquicole. C'est-à-dire que dans les documents qui étaient transmis publiquement dans la filière aquicole, le Ministère identifiait comme une contrainte la réglementation du ministère de l'Environnement et de la Faune concernant les restrictions pour le fameux élevage de la truite en cage, en milieu lacustre.

3500

M. DENIS LACERTE :

3505 Je vais tenter un élément de réponse. Ce qu'il faut comprendre à l'heure actuelle, c'est que la loi qui gère effectivement l'aquiculture à l'heure actuelle interdit l'élevage en cage, sauf que le ministre de l'Environnement et de la Faune a le pouvoir, pour des fins scientifiques ou pour d'autres fins de ce genre-là, d'émettre des certificats d'autorisation qui pourraient à l'heure actuelle permettre cet élevage-là, mais ce sont des permis temporaires à l'heure actuelle. Il n'y a donc rien d'autre dans la loi qui peut le permettre.

3510 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

Mais ma question, monsieur le président, n'est pas la même. C'est que dans la filière, il y avait plusieurs contraintes qui étaient identifiées comme étant limitatives au développement et à la rentabilité des établissements aquicoles. Donc, la réglementation du ministère de

3515 l'Environnement et de la Faune, qui est rendu Faune et Parcs maintenant, identifiait justement cette réglementation-là, qui était un facteur limitatif au développement puis une contrainte au niveau financier, parce que les coûts de production étaient plus élevés étant donné qu'il fallait chauffer l'eau, la refroidir, tandis qu'en cage, c'était différent.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Vous me parlez de quelle filière?

3525 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

De la filière aquicole.

LE PRÉSIDENT :

3530 De la filière environnement ou la filière faune?

M. CLAUDE BEAUDOIN :

3535 Aquicole, qui identifiait la réglementation du MEF dans ce temps-là comme une contrainte, parce qu'il y avait une réglementation qui empêchait le développement de la truite en cage.

LE PRÉSIDENT :

3540 L'empêchement de la truite en cage, s'il vous plaît, le ministère de l'Environnement, monsieur pose la question de quelle était la contrainte que représentait l'environnement par rapport à l'élevage de la truite en cage. J'essaie de savoir si c'est sous la Loi de la qualité de l'environnement ou si c'est la Loi de la faune.

3545 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vais demander à Henri...

3550 **M. HENRI FOURNIER :**

Oui, c'est en vertu de la Loi de la conservation de la faune, le règlement d'élevage... comment il s'appelle?

3555 **M. GUY OUELLET :**

Le règlement sur l'aquiculture et la vente du poisson d'élevage, quelque chose de même, mais c'est dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

3560 **M. HENRI FOURNIER :**

Exactement. Et puis ce règlement-là interdit l'élevage en cage de poissons dans les plans d'eau du Québec.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, le ministère de l'Agriculture informait les adeptes potentiels que cela n'était pas possible à cause d'une réglementation qui relevait de la Faune. C'est ça que vous faites?

3570 **M. DENIS LACERTE :**

3575 L'élément d'information que je peux apporter par rapport à la table filière, pour des raisons, que vous comprendrez, de développement, la table filière avait effectivement dit que l'élevage en cage était un enjeu de compétitivité au niveau de l'élevage, c'est très clair, mais il reste que le cadre de la loi demeure à l'heure actuelle.

3580 Mais pour la table filière, il est clair que l'enjeu de l'élevage en cage est un enjeu de compétitivité, compte tenu qu'une bonne partie de la truite qui est introduite via l'Ontario et qui est sur nos marchés, 50 % ou 60 % de la truite, 70 % de la truite qui est importée de la production de truite en Ontario est faite en cage à l'heure actuelle. Et les coûts d'élevage en cage sont inférieurs à ceux qui se font à l'heure actuelle en établissement piscicole. Donc, c'est à ce niveau-là que la filière a dit que c'était un enjeu économique, que l'élevage en cage était un enjeu économique pour l'industrie aquicole.

3585 **LE PRÉSIDENT :**

Expliquez-moi c'est quoi la table filière.

3590 **M. DENIS LACERTE :**

La table filière, c'est une table provinciale qui réunit les différents intervenants du secteur aquicole et des secteurs gravitaires. Donc, ce sont bien évidemment des aquiculteurs, des représentants gouvernementaux, des gens de la commercialisation, des gens de la recherche, des gens de la formation, etc., comme toute table filière qu'on peut connaître au niveau agricole, par exemple. C'est le même modèle.

3600 **LE PRÉSIDENT :**

Et la technologie d'élevage en cage, c'est une technologie qui est répandue ailleurs, c'est ça?

3605 **M. GUY OUELLET :**

Oui, exactement. La technologie d'élevage en cage, c'est une technologie qui a été développée surtout en Norvège, il y a vingt ans maintenant, dans les années 70 et, bon, toute 3610 la production de saumon est faite en cage flottante en mer. Et bon, il y a eu l'adaptation de la même technologie d'élevage dans les Grands Lacs en Ontario. Et bon, en Ontario, ça fait peut-être... les premières actions ont commencé, je pense, dans les années 84, 85, 86, dans ces années-là. Et depuis ce temps-là, bon, en Ontario, dans les Grands Lacs, la production a été de ce côté-là et, maintenant, il y a 70 % de la production ontarienne qui vient de l'élevage en cage.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

Au plan des analyses écologiques, s'il y en a de fait, est-ce que la production en cage produit plus de nuisances dans l'eau ou de contaminants dans l'eau que l'élevage sans cage?

3620 **M. GUY OUELLET :**

Là-dessus, je vous dirais que pour la production de poisson, c'est le même rejet. Il faut savoir que les rejets dans la production de poisson, ça vient de l'aliment. On nourrit du poisson, qui s'engraisse et qui rejette des excréments dans l'eau. Donc, qu'on l'élève dans des bassins terrestres ou qu'on l'élève dans des cages flottantes, le rejet est exactement le même.

3625 Puis là, finalement, je vais dire un peu la réponse que j'ai dit tantôt, ça dépend toujours de la capacité du milieu récepteur. On pourrait l'installer dans certains milieux récepteurs et on ne pourrait pas l'installer dans d'autres milieux récepteurs, relié à la capacité d'absorption ou de dilution du milieu récepteur.

3630 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur, est-ce que la réponse est...

3635 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

Inquiétante, oui.

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Oui?

3645 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

L'autre question, ça porte surtout sur l'activité piscicole puis aussi le captage d'eau. Dans les chiffres qu'ils ont soumis tout à l'heure, bon, ça me fait penser que c'est un peu inquiétant pour pas dire énervant, surtout avec les données que vous avez... bien, c'est parce que le rapport, je ne sais pas si vous l'avez vu...

3650 **LE PRÉSIDENT :**

3655 Vous avez une tendance. Il ne vous est pas interdit de les regarder, mais vous me posez la question pareil.

M. CLAUDE BEAUDOIN :

3660 C'est que dans les fameuses études sur les potentiels de captage d'eau souterraine en vertu de la qualité puis de la présence d'un certain réseau, j'ai pris connaissance de ces cartes-là justement, puis je me pose certaines questions.

3665 Si, pour le MAPAQ, le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau recèle d'un aquifère important et d'une eau de qualité en basant son information sur le document identifiant et caractérisant les secteurs potentiels en eau souterraine pour l'aquiculture, pour les régions de l'Outaouais et le Témiscamingue, comment se fait-il que les travaux de recherche en eau souterraine effectués par la Ville de Maniwaki et le Village de Gracefield en soient arrivés à des résultats concluants complètement différents?

3670 Et si ce document identifie ces deux municipalités comme étant à l'intérieur d'une zone favorable à l'exploitation d'eau souterraine à des fins d'aquiculture, pour la Ville de Maniwaki, les forages effectués ont démontré une eau souterraine trop chère à exploiter à cause de la présence trop élevée de certains métaux.

LE PRÉSIDENT :

De certains quoi?

3675 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

De certains métaux, dont le fer, mais en dissolution...

3680 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quel document que vous citiez? Au moment où vous me lisiez ça, vous citiez un document.

3685 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

Ah! c'est un document...

3690 **LE PRÉSIDENT :**

Du ministère de l'Agriculture?

3695 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

Non. C'est une analyse. Parce que le premier règlement de contrôle intérimaire avait été désavoué. On a fait une analyse des politiques gouvernementales de développement durable et soutenable, parce qu'ils ont rajouté «soutenable», par les populations locales. Je pense qu'on avait oublié ça, parce qu'on parle souvent de développement durable, et le «soutenable», on l'oublie souvent.

3700 Dans ce point-là, il y avait aussi l'élément, si on y fait référence, si les inquiétudes face au captage de l'eau souterraine pour commercialisation sont comparées avec les réserves en eau souterraine, il n'y a pas d'inquiétude, semble-t-il, pour l'ensemble du Québec, puisque l'eau embouteillée représente moins de 1 % de toute l'eau souterraine utilisée au Québec. Les piscicultures utilisent 24 % de l'eau souterraine captée au Québec. Donc, le quart de l'eau souterraine actuellement captée au Québec sert à la production de 2 000 tonnes de truite à peu près selon la filière aquicole. Puis il y a l'ensemencement des plans et cours d'eau.

3710 Ça veut dire que si on projette que vous voulez doubler la production d'ici l'an 2000, selon les chiffres soumis, ça veut dire qu'on va arriver à un captage de l'eau souterraine à des fins aquicoles à 40 %.

LE PRÉSIDENT :

3715 On va vérifier les...

M. CLAUDE BEAUDOIN :

Puis on s'inquiète avec 1 %.

| | |
|------|--|
| 3720 | LE PRÉSIDENT : |
| | On ne jugera pas les autres. Rappelez-moi les chiffres qui sont avancés. 1 % pour les eaux embouteillées et 20 % pour les piscicultures. |
| 3725 | M. CLAUDE BEAUDOIN : |
| | 24 % pour les piscicultures. |
| | LE PRÉSIDENT : |
| 3730 | C'est bien les données du ministère de l'Environnement? À la page 12, c'est un tableau qui ne contredit pas le 39 % de l'alimentation. Le chiffre que vous citez, vous l'avez pris dans quel document? |
| 3735 | M. CLAUDE BEAUDOIN : |
| | Dans un document qui venait de l'Association des pisciculteurs, puis un autre qui était apparu dans la revue «La terre de chez nous», je crois. |
| 3740 | LE PRÉSIDENT : |
| | Donc, c'est probablement des données qui sont sorties du colloque de l'INRS. |
| | M. CLAUDE BEAUDOIN : |
| 3745 | Oui. |
| | LE PRÉSIDENT : |
| 3750 | Globalement. Il semble bien que ces chiffres-là soient vrais, en tout cas ont été validés par d'autres. Est-ce que le ministère de l'Agriculture conteste ces chiffres-là? |
| | M. GUY OUELLET : |
| 3755 | Je ne pourrais pas vous les confirmer ni vous les infirmer. Je sais qu'il y a une étude qui existe, qui est l'étude de l'INRS-Eau, que vous parlez. |
| | LE PRÉSIDENT : |
| 3760 | C'est ça. |

M. GUY OUELLET :

3765 C'est-à-dire, les actes d'un colloque tenu par l'INRS-Eau. Je ne peux pas vous dire. Je ne sais même pas la méthodologie avec laquelle ce chiffre-là est apparu, comment il a été calculé. Je n'ai jamais été impliqué dans ce dossier-là. Je ne peux pas vous confirmer si ça a du bon sens ou pas de bon sens.

LE PRÉSIDENT :

3770 Ça va.

M. GUY OUELLET :

3775 Je peux peut-être répondre un peu aux points que monsieur Beaudoin apportait.

Par rapport au premier point de sa question, la Ville de Maniwaki qui était située, dans une zone sur les cartes qu'on avait de notre étude, que c'était situé dans une zone identifiée comme propice au... pouvant receler de l'eau souterraine, comme je vous disais tantôt, l'étude 3780 était faite de façon très très macroscopique. Il n'y a pas eu de forage dans cette étude-là. Cette étude-là a été faite à partir de données existantes à ce moment-là et de cartes de dépôts de surface. Pour nous, c'est vraiment pour orienter les promoteurs et ça ne veut absolument pas dire que dans un site précis, il y a nécessairement une quantité d'eau souterraine suffisante pour une production piscicole ou pour une production pour alimenter une municipalité en eau potable.

3785 La question du fer que monsieur Beaudoin faisait référence, c'est des choses qui nous inquiètent aussi en production piscicole. Les salmonidés sont très sensibles au fer. C'est pour ça que nous, avant tout développement d'une entreprise, on demande une étude hydrogéologique beaucoup plus poussée sur le site même. On ne parle plus d'étude macroscopique dans ce cas-là, mais vraiment d'une étude sur le site même avec essai de pompage sur trois jours, analyses d'eau après le pompage, une étude hydrogéologique complète, finalement.

3795 C'est pour ça la différence peut-être avec l'histoire de Maniwaki. Puis je vous dirais qu'on a déjà vu d'autres dossiers qui étaient pour des développements piscicoles où le même genre de chose s'est produit. C'est inhérent à ce genre d'étude là. Ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

3800 Maintenant, on peut penser que le développement de l'industrie piscicole va augmenter le pourcentage d'utilisation d'eau souterraine d'une certaine manière. Il va augmenter la consommation globale de l'eau, la consommation de l'eau souterraine et donc la --

3805 **M. GUY OUELLET :**

On peut le penser. Est-ce que ça va monter le pourcentage de 24 % à 48 %? Ça, je ne suis pas convaincu. Ça dépend. S'il y a d'autres utilisateurs qui se mettent à pomper plus d'eau, le pourcentage ne doublera pas nécessairement. Et le développement piscicole ne se fera pas nécessairement uniquement sur de l'eau souterraine non plus.

3810 Comme je disais tantôt, nous, on favorise un développement utilisant au minimum 60 % d'eau souterraine, mais on favorise aussi une certaine utilisation d'eau de surface parce que ça améliore la productivité, particulièrement pendant la période d'été parce que les eaux de surface sont plus chaudes en été que les eaux souterraines.

3815 Donc, je ne mettrais pas que le 1 500 tonnes ou le 2 000 tonnes de développement qu'on voit dans les prochaines années va se faire uniquement sur du pompage d'eau souterraine, sur du captage d'eau souterraine.

3820 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

Puis l'autre question, c'est au niveau de la production...

3825 **LE PRÉSIDENT :**

Parlez dans le micro, s'il vous plaît, replacez le micro. Et vous me parlez tout le temps.

3830 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

Celle-là doit être facile à répondre. Ils doivent le savoir, en termes de promoteur d'un développement durable des activités agricoles. Au niveau de la production aquacole au Québec, qui est alentour de 1 200 tonnes, combien ça représente d'emplois directs, actuellement?

3835 **M. GUY OUELLET :**

Il y a une étude qui vient juste d'être faite là-dessus, puis je suis désolé, je ne me rappelle absolument pas. On pourrait répondre un petit peu plus tard là-dessus, il n'y aurait aucun problème. Mais je ne peux pas vous dire le chiffre ce soir, je ne me rappelle pas.

3840 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous allez me déposer l'étude?

3845 **M. GUY OUELLET :**

 Je ne peux vraiment pas vous répondre ce soir.

3850 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

 En termes d'emplois directs.

3855 **M. GUY OUELLET :**

 Oui, oui, mais c'était... il y a une étude qui vient d'être faite là-dessus. Je vous avoue, je ne me rappelle pas s'il touchait emplois directs et... mais je croirais que ça touchait seulement que les emplois directs dans ce cas-là.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

 Ça me surprendrait.

3865 **M. GUY OUELLET :**

 Que ça ne touche que les emplois directs?

3870 **LE PRÉSIDENT :**

 Ça me surprendrait que ça ne touche que les emplois directs. Il est très très rare qu'une étude économique s'en tienne juste aux emplois directs.

3875 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

 C'est une question que j'avais comme ça, parce que pour 250 tonnes, on avait...

3875 **M. GUY OUELLET :**

 Il va falloir que je vérifie.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

 Ça marche.

3885 **M. GUY OUELLET :**

 C'est vraiment trop vaste.

3890 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Merci, monsieur Beaudoin.

3895 **M. CLAUDE BEAUDOIN :**

De rien, de rien.

3900 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jacques Demers, s'il vous plaît.

3905 **M. JACQUES DEMERS :**

Rebonsoir! Il me semble que je vais fermer la boucle du processus cyclique.

3910 **LE PRÉSIDENT :**

Pas tout à fait, il y en a un autre après vous.

3915 **M. JACQUES DEMERS :**

Ah! il y en a un autre?

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, qui était déjà inscrit quand j'ai fermé le registre. Alors, allez-y.

3925 **M. JACQUES DEMERS :**

J'avais rien qu'une question, mais je pense que les réponses qu'il y a eues ici m'en a fait soulever plus que de réponses satisfaisantes. Je dois parler à vous?

3930 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, s'il vous plaît.

3935 **M. JACQUES DEMERS :**

Le ministère de l'Environnement tout à l'heure, il parlait à propos de MacLaren à Thurso, à savoir que les tests de dioxines et furannes, c'était avec poisson entier. Si j'ai bien compris,

ça veut dire qu'ils mettent un poisson vivant. S'il meurt, c'est quelque chose, s'il ne meurt pas... ce n'est pas ça?

3930

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je pense bien qu'ils le prennent, ils le dépècent, puis il l'examinent. Ils font l'autopsie, puis ils mesurent les contaminants dedans. Est-ce que je me trompe, monsieur?

3935

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Monsieur le président, de la manière que ça fonctionne, on fait des homogénats de poissons entiers, c'est-à-dire qu'on prend des poissons qui sont le meunier noir, un poisson très commun à peu près partout au Québec, et on les passe - pardonnez-moi l'expression - au blinder au complet et on mesure les concentrations de dioxines et furannes dans le poisson ainsi broyé.

M. JACQUES DEMERS :

3945

Monsieur précisait que depuis qu'ils ont le traitement secondaire, MacLaren, les dioxines et furannes ont baissé. Puis en même temps, du même souffle, je pense que j'ai entendu tout à l'heure qu'on prenait le traitement secondaire, qu'on mettait ça dans les boues primaires, puis qu'on allait mener ça sur les terres agricoles. Où ils sont rendus ces furannes et 3950 dioxines là?

LE PRÉSIDENT :

S'il y a quelqu'un qui veut répondre? C'est une association de discours intéressante. 3955 Alors, expliquez. Si je comprends bien, au traitement primaire, il y avait une certaine quantité de dioxines et furannes, le traitement secondaire retient les choses. Et on a dit ensuite, on prend les boues et on les étend sur les terres. Alors, départagez l'un de l'autre. Je pense bien qu'il y a un départage possible.

3960

M. MICHEL ROUSSEAU :

C'est qu'au niveau du procédé pour la MacLaren, qui est une papetière craft, au niveau du procédé de blanchiment, il y a eu des changements. Au moment où l'échantillonnage du fameux meunier, qui contenait 38 ou 48 nanogrammes de dioxines, à ce moment-là le traitement se faisait, le blanchiment se faisait au chlore. Maintenant, le traitement se fait au dioxyde de chlore, ce qui fait qu'au niveau des sous-produits chlorés, il y en a moins. Il y a moins de production de dioxines, furannes maintenant avec le procédé de blanchiment qui est utilisé actuellement.

3970 **M. JACQUES DEMERS :**

Il y en a moins, mais il y en a.

3975 **M. MICHEL ROUSSEAU :**

Il y en a moins. Puis la norme est de 15 picogrammes par litre, c'est-à-dire 1 000 fois moins que le nanogramme qu'on retrouve dans le meunier. Et au niveau de la MacLaren, pour l'année 96, le bilan est disponible sur l'Internet, et au niveau de 96, pour l'année au complet, le maximum qui a été atteint c'est 5, et ça va de .2 à 5. Ça fait qu'ils respectent amplement la norme de 15 picogrammes par litre.

3980 **LE PRÉSIDENT :**

3985 Ce résidu-là, dans le traitement secondaire, où s'en va-t-il?

M. MICHEL ROUSSEAU :

Dans le traitement secondaire, il y en a une partie... ce n'est pas réellement traité au niveau des dioxines, furannes. Le traitement secondaire n'est pas fait pour traiter ce genre de composés-là.

3990 **LE PRÉSIDENT :**

3995 Alors, ça veut dire qu'il s'en va dans l'effluent après ou s'il reste dans le...

M. MICHEL ROUSSEAU :

Il y en a une partie qui va être retenue avec les boues, mais à ce niveau-là, ce n'est pas... le système secondaire, ce n'est pas prévu pour traiter les produits chlorés.

4000 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, il y a une partie qui reste avec les boues et l'autre partie qui s'en va dans l'effluent?

4005 **M. MICHEL ROUSSEAU :**

Oui. D'ailleurs, c'est ce qu'on retrouve à ce niveau-là.

4010 **LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, la question va suivre, est-ce qu'il y a une caractérisation des boues qui permet d'aller vérifier s'il reste des quantités de dioxines et de furannes au moins à l'état de trace?

4015 **M. DANIEL DUBUC :**

Oui. Au niveau de la valorisation agricole des boues, des dioxines et furannes, c'est un paramètre devant être caractérisé. Puis les normes qui sont présentes dans le Guide de valorisation sont toutes respectées au niveau du chiffre, mais je n'ai pas le chiffre avec moi. Je peux vous donner en milligrammes. C'est en ppm, au niveau des boues, je n'ai pas le chiffre avec moi.

4020 **LE PRÉSIDENT :**

4025 Mais vous en trouvez?

M. DANIEL DUBUC :

4030 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Il y en a. C'est en deçà des normes, mais vous en trouvez.

4035 **M. DANIEL DUBUC :**

Mais au niveau d'à peu près tous les métaux lourds, on en retrouve. Au niveau des cellules, il y en a une partie qui est consommée. Si on pense juste au niveau des plantes, l'arsenic, le cuivre, il y a beaucoup de métaux de trace qui sont des oligoéléments pour les plantes. Ça fait qu'au niveau cellulaire, je ne suis pas un spécialiste de la biologie cellulaire, mais c'est évident qu'il y a une partie des oligoéléments qui est essentielle aux micro-organismes aussi.

4045 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, ça, je comprends bien, mais il y a une différence entre les métaux et entre des dioxines et des furannes. Ça n'est pas les mêmes mots et, dans la perception, ce n'est pas les mêmes choses.

M. JACQUES DEMERS :

J'avais cru comprendre que dioxines et furannes, c'était tolérance zéro qui était acceptable avant. Mais là, il semble qu'on accepte au-dessus de zéro. C'est ça que je peux comprendre. Parce que dioxines et furannes, on ne trouve pas ça à l'élément naturel, j'imagine, c'est un sous-produit de l'industrialisation, ça là. Ça fait que...

En tout cas, moi, ça fait longtemps que je réfléchis là-dessus, sur la question des boues de la MacLaren d'envoyer ça sur les terres agricoles. C'est sûr que c'est une question économique. Eux autres, ils ne sont pas intéressés à retourner ça là où ça doit aller. C'est-à-dire c'est des sous-produits de produits forestiers, ça devrait aller sur les sols forestiers. Les boues des usines municipales viennent des sols agricoles, devraient retourner sur les sols agricoles. D'après ce que je comprends, nous, on mange des produits agricoles, ça se retrouve dans les boues municipales, ça devrait retourner sur les sols agricoles. Les boues de papetières devraient retourner sur les sols forestiers.

On parlait de pisciculture. Pourquoi pas parler de boues de poissons qui devraient retournées... je ne sais pas quelle sorte de moulée qu'ils mangent eux autres, mais c'est ça que ça devrait retourner. En tout cas, c'est ce qu'on appelle fermer la boucle du processus cyclique du système écologique. Un coup qu'on va avoir ce principe-là en tête, à chaque fois qu'on va prendre des décisions en question environnementale, la planète va se porter de mieux en mieux.

Mais le problème, c'est que ça demande à celui qui est intéressé à investir dans le système, que ce soit pisciculture, papetière ou autres, c'est qu'ils savent que s'ils sont obligés d'inclure tous les coûts pour refermer le processus cyclique jusqu'à temps que ça se retrouve à ses origines, ça va devenir assez dispendieux les produits qu'ils vont vendre, puis ça ne sera pas compétitif. C'est ça le problème. C'est le fameux prétexte de compétition qui empêche de rejoindre le développement durable, au fond.

Là, mon autre question n'a pas rapport à ça pantoute. C'était à propos de, moi, ce que j'appelle la surpopulation de la villégiature aux abords de nos lacs. On en a parlé un peu. On a des problèmes d'eutrophisation, je pense qu'on appelle ça, des lacs à cause justement des champs d'épuration, ces affaires-là. Il y a un autre... je pense que j'avais lu ça dans le rapport Brundtland, je ne me rappelle pas, en 87, quelque chose de même, il me semble que c'est là que j'avais vu ça qu'il y avait une préposition de développement de la villégiature qui était, selon moi, révolutionnaire, mais trop révolutionnaire pour notre société qui est obsédée par la privatisation.

Je vais le soumettre. Je vais demander c'est quoi les obstacles pour soumettre un projet pilote dans ce sens-là ou quel processus... là, ça va s'adresser surtout au niveau local, Outaouais, mais ça pourrait aussi bien s'appliquer au niveau provincial, puis international même. À savoir que avez-vous un nom de lac, par exemple, en tête dans la région ici, qui n'est pas développé, qui est encore à l'état naturel, mais qui est convoité, par exemple, pour

4095 justement être appelé à être vendu en lots de villégiature, ainsi de suite? Est-ce qu'on en connaît un lac ici dans la région, par exemple, qui est encore à l'état naturel mais qui est sujet de convoitise? Autrement dit, le prochain lac qui va subir les assauts des villégiateurs.

LE PRÉSIDENT :

4100 Expliquez-moi à quelles fins vous voulez savoir ça?

M. JACQUES DEMERS :

4105 La fin, c'est que j'aimerais ça qu'il s'établisse un projet pilote où est-ce qu'on garderait public les rives des lacs. Il me semble que ce serait la logique pour être capable... d'abord, les cours d'eau, on nous dit que c'est tout de juridiction provinciale ou fédérale, mais c'est public. C'est supposé que les cours d'eau sont publics, mais on ne peut pas y avoir accès, ils vendent ça tout en morceaux de tarte alentour du lac, puis le public ne peut pas y avoir accès autrement que de connaître un voisin qui reste là.

4110 Moi, ce que je proposerais, ce serait de garder public les rives des lacs de 15 à 30 mètres, disons, dépendamment des talus, des pentes qu'il y a sur le bord des lacs, et de garder ça de façon naturelle avec un développement minimal, qu'il y aurait des sentiers pédestres ou quelque chose comme ça tout le tour du lac. Puis après ça, s'il y a des 4115 villégiateurs qui veulent se construire, bien, qu'ils se construisent 30 mètres plus loin, ainsi de suite, puis là à ce moment-là tout le tour du lac. Puis n'importe qui pourrait avoir accès, c'est sûr, avec des véhicules non motorisés et ainsi de suite, des parcs sur le long des lacs, ces affaires-là.

4120 Puis à ce moment-là, en gardant la rive le plus naturellement possible avec la végétation, les arbres, ces affaires-là, bien, là, on garde la fraîcheur de l'eau, ces affaires-là. Moi, je me demande, y a-tu une loi qui nous empêche de garder publiques nos rives? Parce qu'il semble que... je l'ai proposé à la MRC de Papineau, dans l'endroit où est-ce que je demeure, on rit de moi. Carrément, on rit de moi.

4125 Il y en a un lac, le lac Chevreuil, entre autres. Puis il n'y a jamais personne qui a jamais osé penser de garder une rive publique. On dirait qu'on pense qu'il n'y aura pas de développement si on n'achète pas le bord de l'eau, qu'on puisse mettre son quai, puis sa chaloupe. Moi, je me demande si c'est possible de partir un projet pilote comme ça dans ce sens-là. Puis après ça, on pourrait voir. S'il y avait au moins un lac qu'on garderait la rive publique...

LE PRÉSIDENT :

4135 Est-ce qu'à votre connaissance, un projet de ce type-là pourrait être élaboré? On voit à la fin de votre document toute une série de projets potentiels. Est-ce que c'est réalisable? À quelles conditions ça pourrait l'être?

M. PIERRE LÉVESQUE :

4140 Monsieur le président, il y a une bande de protection minimale qui doit être maintenue alentour des lacs. C'est une bande de protection de 10 mètres. Même s'il y a des propriétés privées, les gens ne peuvent pas faire...

4145 **M. JACQUES DEMERS :**

 Un peu plus fort, s'il vous plaît, je ne comprends pas.

M. PIERRE LÉVESQUE :

4150 Une bande de protection de 10 mètres doit être maintenue sur les bords des cours d'eau. Alors, même si le terrain est de propriété privée, acheté, un terrain de la Couronne, cette bande de protection là, le propriétaire ne peut pas normalement la déboiser.

4155 Mais je pense qu'on pourrait demander peut-être à nos collègues du ministère des Ressources naturelles, parce que ça fait partie du plan de développement de la villégiature en milieu public.

LE PRÉSIDENT :

4160 Ils en ont un certain nombre, oui. Du côté des Richesses naturelles, une expérience de ce type-là?

M. BERNARD CARRIÈRE :

4165 Je crois que c'est une question aussi que les Affaires municipales pourrait répondre, mais je peux répondre en partie pour les terres publiques. C'est parce que dans les documents d'orientation transmis au monde municipal, on demandait d'aller chercher et de préserver des accès pour le public, pour que les gens de la ville puissent aller à la pêche. En bordure des villes, juste à l'extérieur des villes, il y a eu beaucoup de privatisation. Le Ministère a participé probablement à ça aussi un peu dans les années 60, avec certains développements, mais beaucoup moins importants, je crois, qui étaient faits sur les terres privées.

4175 Dans les politiques du Ministère actuelles, aujourd'hui, nous, on a des normes qui nous empêchent de privatiser les plans d'eau. Il y a toujours un minimum qui va en protection conservation. Il y a toujours un minimum de 25 %. Dans l'Outaouais, on s'est aperçu qu'on doit toujours avoir plus. Il y a souvent plus que 25 % parce que, bon, la topographie ne s'y prête pas, les pentes, les dépôts de surface, etc. Ensuite de ça, on peut identifier les terres où on peut faire de la villégiature, mais on doit toujours conserver un minimum de 15 % du périmètre du lac pour les accès pour le public. Ça peut être des aires de camping, de pique-nique et d'accès au plan d'eau.

M. JACQUES DEMERS :

4185 Je pense qu'il n'a pas compris ma question qui serait: est-ce qu'on peut éventuellement envisager de garder les rives - on commencerait par un lac pour ne pas partir une révolution, commençons par un lac pour essayer de voir comment est-ce que ça serait réceptif dans la population - garder complètement le contour du lac public, une rive, puis dépendamment des pentes, de 10 à 30 mètres tout le tour du lac, garder ça public? Après ça, s'il y en a qui veulent 4190 avoir des chalets, ils pourraient se construire 30 mètres plus loin de la rive. Ils auraient accès à la rive, comme tout le monde, mais ça ne serait pas sa propriété. C'est-tu clair ça?

M. BERNARD CARRIÈRE :

4195 Oui, je comprends très bien ce que vous voulez dire.

LE PRÉSIDENT :

4200 C'est une suggestion qu'il fait. C'est loin d'être hors de sens. Ça mériterait d'être expérimenté. Ça marche?

M. BERNARD CARRIÈRE :

4205 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4210 Il y a eu là-dessus, monsieur, des réflexions assez intéressantes qui ont été faites pour l'accès public, des choses par monsieur Staignier à Québec, ainsi qu'à Sainte-Marie-de-Beauce. Vous pourrez trouver ça dans les transcripts des audiences antérieures. Et il y a eu aussi des discussions autour de ce thème-là assez nombreuses en Estrie où les gens ont soulevé des problèmes et des difficultés que vous avez.

4215 Personne ne nous a fait cette proposition, comme vous dites, assez intéressante et assez extrême en un sens de conserver intégralement tout le pourtour du lac et de demander aux

gens de l'extérieur que tout le pourtour soit de propriété publique, mais ce n'est pas plus fou que de construire un Hilton.

M. JACQUES DEMERS :

4220

Il me semble.

LE PRÉSIDENT :

4225

Bon, alors voilà, c'est correct.

M. JACQUES DEMERS :

4230

Vous devriez voir, c'est comme l'enfer dans la MRC. Mais j'imagine, dans les autres MRC alentour, c'est la même chose. Les lacs sont supposés d'être publics. J'arrive là pour avoir accès au lac, il n'y a aucun endroit. Des fois, il y a un petit débarcadère, qu'ils appellent, pour descendre de la chaloupe, puis encore. J'ai vu des terrains de municipalités qui marquent : «stationnement de la municipalité, propriété privée». C'est rien que pour vous dire que ça appartient à la municipalité, puis ils marquent «propriété privée» sur le terrain.

4235

C'est rien que pour vous dire comment est-ce qu'on est obsédé par le privé dans la région. Puis là, bien, ils nous disent que les lacs, c'est à tout le monde, mais qu'on ne peut pas y avoir accès.

4240

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

M. JACQUES DEMERS :

4245

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

4250

Merci.

Monsieur Michel Côté-Lemarquand, s'il vous plaît.

M. MICHEL CÔTÉ-LEMARQUAND :

4255

Bonsoir à vous tous, commissaires et experts, les ministères! C'est drôle que ce que vient de dire la personne qui précède fait partie un peu du sujet que je veux aborder, dans le sens que ce qui a retenu mon attention se trouve particulièrement aux chapitres 24 et 25, c'est la

question de la gestion par bassins hydrographiques ou bassins versants. Et monsieur rêve d'un petit bassin qui serait géré en commun par un groupe de personnes et, déjà, ça semble utopique. Alors, on peut se demander si l'idée du bassin versant est une idée qui est un peu comme une belle idée qu'on oublie trop facilement, comme le développement durable, par exemple, dont on aime se gargariser, mais qui va jusqu'où? On peut se le demander.

D'après ce que j'ai retenu du document, il n'y a pas eu beaucoup d'expériences au Québec en la matière. Probablement que les ministères ont déjà une optique de gestion par bassins jusqu'à un certain point. On parle d'une expérience pilote en Beauce, sur la rivière Chaudière, je pense. Pourquoi a-t-on choisi cette rivière-là? Peut-être parce que c'est la nécessité d'agir, un des critères qui a été recommandé, à part de la culture organisationnelle, qui préside au fait qu'on utilise cette formule de gestion.

Mais toujours est-il que moi, j'ai quelques questions à poser sur cela et je vais m'abstenir de continuer à poser des questions, quoique j'en aurais sur la question de la pisciculture. C'est un usage qui a pris beaucoup d'importance dans nos délibérations des deux derniers jours, mais on peut penser à bien d'autres usages dans un bassin hydrographique. Je vais simplement m'abstenir, mais demander, peut-être recommander au président de ne pas oublier toutes sortes de travaux et de rapports de comités sur la production de salmonidés sur la côte Atlantique, sur notre côte Pacifique.

Le Comité de l'environnement du fédéral, récemment, par exemple, a fait venir toutes sortes d'experts là-dessus, parce qu'il y a des gens qui sont très très inquiets des répercussions de cette production en cage, en particulier sur nos côtes. Mais je m'en tiendrai à cela.

Et moi, pour la gestion des bassins, j'aimerais savoir si déjà les ministères - je ne veux pas nécessairement de réponse aujourd'hui, mais je pose des questions - est-ce que les ministères déjà préconisent ce genre d'approche pour toutes sortes d'aspects? Parce qu'en fin de compte, la gestion des bassins, on parle d'eau ici, mais comment est-ce que l'eau est dissociable de la vie d'une façon plus générale, donc de la forêt, des poissons, d'à peu près tout ce qu'on peut trouver dans l'eau ou au-dessus de l'eau, en dessous de l'eau, ce qui boit de l'eau. Nous-mêmes, nous sommes composés d'au moins 90 % d'eau. Donc, ça en prend pas mal large, la gestion de l'eau.

Est-ce que les ministères ont adopté déjà cette approche? On parle, en 96, d'une déclaration qu'on aurait signée à Mexico.

Deuxièrement, est-ce qu'on a déjà des indices d'une concertation accrue entre les intervenants dans les bassins à la suite de l'adoption d'une telle approche?

Et troisièmement, est-ce qu'on pourrait savoir davantage quels sont les principes dans cette fameuse charte de Mexico dont il est question, principes de la gestion des bassins

4300 hydrographiques? Est-ce que, comme j'ose le croire, on pense d'une façon holistique, d'une façon cohérente et intégrée à la concertation dans le développement?

4305 Quatrièmement, moi, c'est peut-être l'aspect qui m'intéresse le plus, c'est les implications du concept de gestion par bassins au niveau de l'exercice de la démocratie. On peut parler de la démocratie autour d'un lac ou d'un petit ruisseau par les riverains, mais d'une façon plus large pour notre Vallée-de-la-Gatineau ou la Vallée de l'Outaouais dans son ensemble.

4310 Moi, en tout cas, il me semble que ce que j'aimerais y voir comme démocrate, ce serait à peu près le contraire du principe du «pas dans ma cour». C'est le principe du «dans ma cour», en fait. C'est-à-dire que moi, qui vis à Aylmer ou à Gatineau ou à Hull, j'ai un mot à dire sur l'amont de la rivière Gatineau et quel mot j'ai à dire, à déterminer. Mais il devrait venir avec cette notion-là une formule de gestion qui tient compte de l'information, de la consultation et de la prise de décision, et qui accorde une part importante aux citoyens dans la prise de décision.

4315 Ce n'est pas évident, je vous l'avoue, je vous l'accorde, mais ce sont les questions que je tenais à vous poser.

LE PRÉSIDENT :

4320 On a eu déjà de nombreux échanges sur la gestion par bassins dans des rencontres antérieures. Mais rapidement, est-ce que les autres ministères ont adopté l'approche par bassins versants?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4325 Je vais vous répondre de façon très rapide sur chacune des questions, peut-être en rafale. Sur la gestion intégrée, là, il faut bien distinguer la gestion intégrée, ce qui implique chaque utilisateur et chaque gestionnaire se concerte sur un bassin hydrographique, non, ça n'existe pas. Par contre, autant le MAPAQ que d'autres ministères, même chez nous, font de la gestion à l'échelle de bassins versants de certains usages. Mais ça, c'est autre chose.

4335 Mais ce que monsieur évoque, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique, ça ne se fait pas. C'est un projet pilote justement qui vise à voir qu'est-ce qui se passe à ce moment-là dans ce système-là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on a des indices d'une concertation accrue des acteurs?

4340 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement, je peux vous dire que depuis 92, où il y a eu deux expériences, COBARIC 1 et là on est dans la presque deuxième année de COBARIC 2, il y a une énorme concertation parce que tous les groupes sont impliqués, tous les utilisateurs, tous les gestionnaires. Donc, c'est le milieu qui est pris en charge. Ce n'est pas un comité de bassins de fonctionnaires, c'est un comité de bassins de gens du milieu. Alors, la concertation s'est accrue de façon très très notable.

4350 Et dans les autres organismes qui font partie notamment du Réseau d'Or, on constate aussi, par les expériences qui nous sont livrées, que la concertation est la base de tout ça.

LE PRÉSIDENT :

4355 Là-dessus, j'ajouterais en commentaire personnel, monsieur, que dans la tournée qu'on fait, on peut témoigner qu'il y a à plusieurs endroits des efforts concertés assez impressionnantes dans certains cas. Ça ne veut pas dire qu'on y est parvenu, mais du côté de la sensibilisation, il commence à y avoir des éléments intéressants à plusieurs niveaux.

4360 Quels sont les principes qui sont contenus dans la charte de Mexico? Vous nous l'avez déposée cette charte-là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4365 Non, monsieur le président, on ne vous l'a pas déposée. Je vous l'ai promise, il y a quelques moments.

LE PRÉSIDENT :

4370 C'est bien.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4375 Et de toute façon, les points qu'a évoqués monsieur se retrouvent effectivement dans cette déclaration d'adhésion et cette charte.

LE PRÉSIDENT :

4380 D'accord. Et dans cette perspective-là, alors le document va être accessible, monsieur, dans le centre de documentation.

Est-ce que les principes de gestion par bassins contiennent une dimension implicite ou explicite par rapport à l'exercice de la démocratie?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4385

Très explicite. Ce n'est pas implicite, puisque vous allez le constater dans la déclaration d'adhésion à la charte, la concertation des usagers et des gestionnaires est un des principes de base pour une gestion intégrée à l'échelle d'un bassin hydrographique, mais de toute façon pour une gestion intégrée. Alors, s'il n'y a pas de concertation, ce n'est pas possible de parler de gestion intégrée.

4390

LE PRÉSIDENT :

4395

Oui, mais la concertation peut être faite uniquement par des délégués, auquel cas c'est, comme disait l'autre, c'est la concertation des notables. Est-ce que le monde, les populations, les citoyens sont aussi incités à des formes de participation?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4400

Dans le cas du comité de bassins dans le projet pilote, ce qu'on exige, c'est non seulement une participation du milieu de tous les secteurs, évidemment tous les secteurs sont globalisés, par exemple, les aspects industriels, les aspects forestiers, la santé publique, etc., mais ils ont aussi un mandat de consulter formellement la population et un mandat d'éducation et de communication. Donc, ils ont, si vous voulez, le mandat très très formel d'une consultation du public. Donc, au niveau démocratique, c'est la base même. Il faut comprendre que la base de la gestion intégrée, c'est la participation totale du public à cette gestion-là sur tout le bassin hydrographique.

4405

LE PRÉSIDENT :

4410

Ça va, monsieur?

M. MICHEL CÔTÉ-LEMARQUAND :

4415

Monsieur le président, pourrais-je vous demander de me permettre d'abuser des fonctionnaires qui sont à notre disposition pour la pisciculture, par une petite dernière question?

LE PRÉSIDENT :

4420

Formulez-la. Je vais voir si je vais la retenir.

4425 **M. MICHEL CÔTÉ-LEMARQUAND :**

Y a-t-il déjà eu des saumons dans le réseau hydrographique nord de l'Outaouais - je parle des rivières Gatineau, Lièvre, etc. - dans l'ancien temps avant le flottage du bois?

4430 **LE PRÉSIDENT :**

Ce ne sera pas l'Agriculture qui va vous répondre. Ça va être la Faune qui va vous répondre.

4435 **M. MICHEL CÔTÉ-LEMARQUAND :**

Bravo.

4440 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a déjà eu des saumons dans la...

4445 **M. HENRI FOURNIER :**

J'ai déjà vu des documents qui relevaient peut-être un peu plus du ouï-dire, mais malheureusement, à cette époque-là, c'était surtout ce qui avait cours.

4450 **LE PRÉSIDENT :**

Vous étiez trop jeune à ce moment-là encore.

4455 **M. HENRI FOURNIER :**

Ça m'est même arrivé, oui. Qui indiquaient, selon certaines personnes, il y aurait déjà eu du saumon dans la rivière des Outaouais, jusque dans le secteur au moins ici. Ça n'a jamais été vérifié. Est-ce que ces poissons-là ont remonté beaucoup plus haut? Puisque ça n'a pas été vérifié qu'il y en avait jusqu'ici, c'est encore moins vérifié s'ils montent plus haut. Ça se situe plutôt au niveau anecdotique, dirais-je, pour autant que je sache.

M. MICHEL CÔTÉ-LEMARQUAND :

4460 Alors, j'imagine que vous voyez peut-être où je veux en venir, monsieur le président, avec ça. Pour faire concurrence à la pisciculture intensive, on pourrait peut-être développer...

LE PRÉSIDENT :

Régénérer les rivières.

4465

M. MICHEL CÔTÉ-LEMARQUAND :

Régénérer les rivières.

4470

LE PRÉSIDENT :

Vous y êtes arrivé.

4475

Alors, en fermant, une petite surprise à monsieur Dumont. Monsieur Dumont, juste pour finir, parce que madame a posé une question, je l'ai un peu cernée, y a-t-il un risque d'un bogue de l'an 2000 dans nos équipements municipaux d'eaux potables et d'eaux usées?

M. YVAN DUMONT :

4480

Oui, effectivement, il y a une certaine vulnérabilité. Et le Ministère, d'ailleurs, a entrepris une action auprès des municipalités pour, d'une part, s'enquérir des actions qui avaient été prises par celles-ci pour vérifier les possibilités donc de mauvais fonctionnement des équipements et aussi pour leur fournir certaines informations sur les vérifications à faire auprès de ces équipements-là.

4485

Si vous voulez, je pense qu'on a une certaine documentation là-dessus qui pourrait être remise à la Commission, si vous le souhaitez.

LE PRÉSIDENT :

4490

Parfait.

Madame, vous avez finalement eu un petit bout de réponse.

4495

Alors, merci à chacun, chacune. Voyez l'ampleur des questionnements. C'est variable d'une place à l'autre, mais ce n'est jamais banal. Merci beaucoup de votre contribution. Merci aux experts des différents ministères. Quant à ceux qui font les permanents de la tournée, on se retrouve lundi soir à Trois-Rivières. Merci beaucoup et bonne nuit.

4500

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4505

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4510